

Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

Mairie 71520 TRAMBLY

BIENVENUE SUR LE NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT CYR MÈRE BOITIER

La communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier lance son nouveau site web.



Pour y accéder, une seule adresse :

www.scmb71.com

Un site moderne et intuitif

La refonte du site internet a été engagée par les élus, les services de la communauté de communes et l'association Villages Solidaires afin de proposer aux internautes un outil attractif et intuitif répondant à leurs attentes en termes d'accessibilité et mobilité, de démarches en ligne et de partage d'information.

Vous retrouverez sur ce nouveau portail, les informations des services intercommunaux en matière de : culture, économie, enfance-jeunesse, environnement, loisirs, sports, social, urbanisme, tourisme ... ainsi que les informations de Villages Solidaires.

Le site a été développé en "responsive Design" (adapté aux tablettes et smartphones).

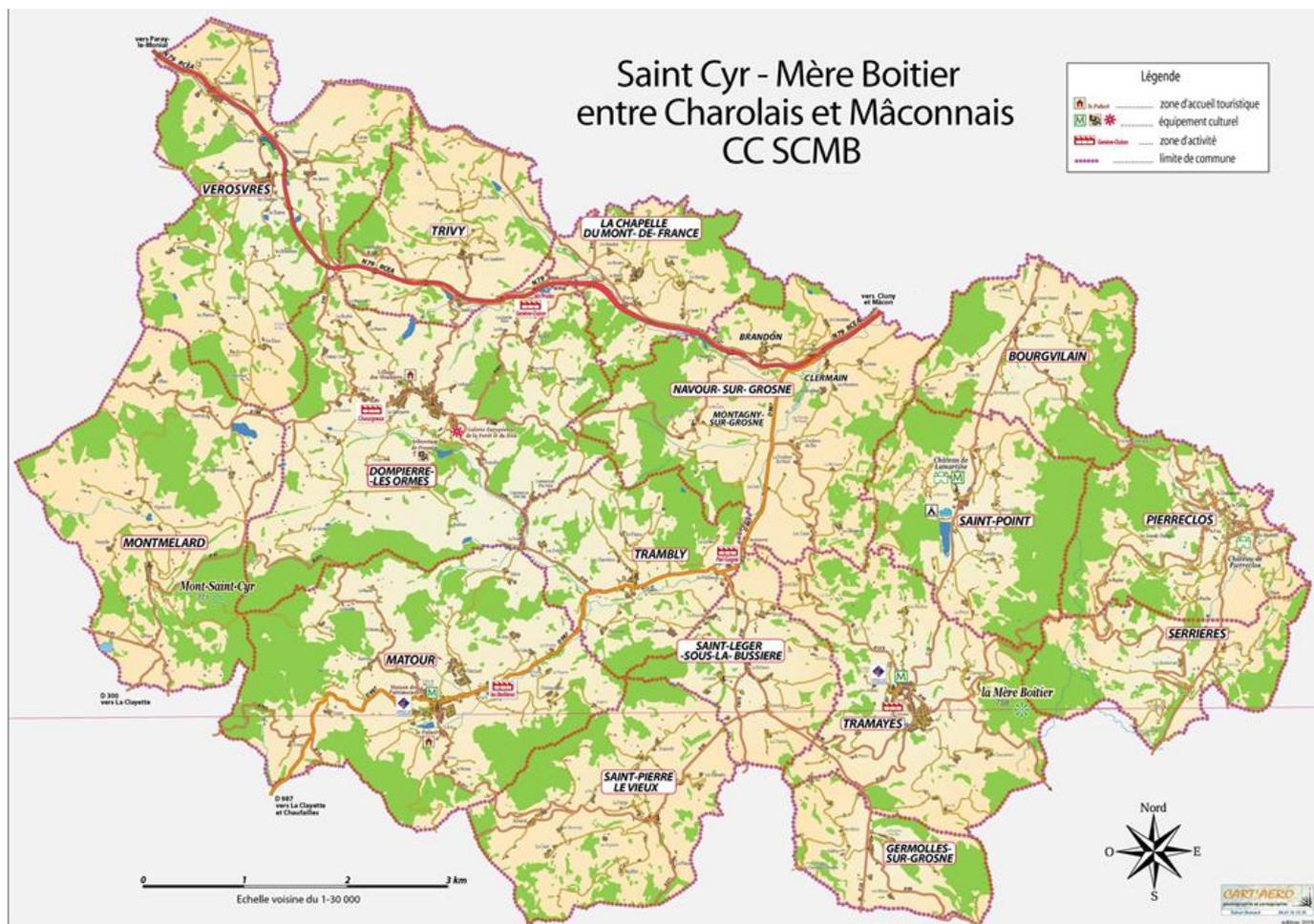
Vous y retrouverez également toutes les actualités et les événements de la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier.

BONNE NAVIGATION !

La Communauté de communes au 1^{er} janvier 2020

Suite à la création de la Commune nouvelle de Navour Sur Grosne le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier regroupe au 1^{er} janvier 2020 : 7 990 habitants dans 16 communes sur 256 Km².

Communes	Population légale	Population totale
Bourgvilain	331	338
La Chapelle du Mont de France	187	189
Dompierre les Ormes	907	939
Germolles S/Grosne	127	132
Matour	1 119	1 140
Montmelard	356	362
Navour Sur Grosne (Brandon - Clermain - Montagny S/Grosne)	653	674
Pierreclos	904	926
Saint Léger Sous la Bussière	271	275
Saint Pierre le Vieux	355	365
Saint Point	328	342
Serrières	275	284
Tramayes	1 056	1 076
Trambly	399	409
Trivy	274	279
Vérovres	448	507
Total	7 990	8 237



Le magazine est édité par la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier - Mairie - 71520 Trambly - T 03 85 50 26 45
 Directeur publication : Jean-Paul AUBAGUE - Directeur rédaction : Christian GIRAUD - Tirage 5 000 ex - Dépôt légal à parution à venir Distribution gratuite dans tous les foyers des 16 communes Impression sur papier recyclé par IM'POSE à Matour (71520).

A NOTER :
Elections municipales et communautaires
le 15 mars 2020

Une nouvelle mandature de 6 ans



Mesdames et Messieurs,

Suite aux élections municipales du 15 mars prochain, une nouvelle équipe sera élue pour avancer les dossiers communautaires et permettre ainsi à notre territoire d'agir au plus près des préoccupations de ses habitants.

Elu en avril 2001, Président de l'ex Communauté de communes de Matour et sa Région puis de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier en janvier 2017, j'ai décidé de ne pas solliciter en mars prochain un nouveau mandat de Maire de Trambly. Je cesserai donc mes responsabilités de Président de la Communauté de communes en avril prochain.

Dans la continuité du travail engagé par l'équipe actuelle depuis la fusion le 1er janvier 2017 des Communautés de communes de Matour et sa Région et du Mâconnais Charolais, le nouveau Conseil communautaire aura notamment à avancer à partir d'avril 2020, les dossiers suivants :

- Poursuite de la construction du Groupe scolaire de la Noue à Brandon dont la 1ère pierre a été posée le 30 novembre dernier,
- Réhabilitation/extension de la Station d'Épuration de Tramayes,
- Développement sur 2,7Ha de la Zone d'Activités des Prioles à Dompierre les Ormes, avec réhabilitation/extension de la lagune Nord dans le cadre de la mise à 2 x 2 voies de la RCEA,
- Aménagement de la Zone d'Activités des Berlières 2 à Matour,
- Acquisition et aménagement du bâtiment C de l'Hôpital Corsin à Tramayes.

Merci à tous les élus pour la volonté manifestée de travailler ensemble depuis toutes ces années, en permettant à chaque commune de vivre l'intercommunalité comme une chance et non comme une obligation réglementaire.

Merci à tous les Conseillers communautaires qui se sont investis sans compter pour l'intérêt général dans les Commissions, au Bureau ou au Conseil.

Merci aux agents qui par leur travail, ont permis à la Communauté de communes d'être connue pour son développement maîtrisé à taille humaine.

Que cette période difficile pour nos collectivités territoriales nous permette de construire une société plus respectueuse de l'environnement.

Que l'année 2020 apporte notamment santé et réconfort à celles et ceux qui souffrent.

Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année.

Jean-Paul AUBAGUE

Président

SOMMAIRE

Actualités : construction du groupe scolaire de la Noue	04
Budgets 2019	06
Urbanisme	10
Aménagement du territoire	13
Développement économique	17
Assainissement	21
Voirie/Infrastructures	22
Enfance/Jeunesse	25
Social	25
Tourisme	30
Vie associative	33
SIRTOM	38
Infos Pratiques	39

Le groupe scolaire de la Noue opérationnel dans 14 mois

Comme annoncé dans le bulletin 2019, l'appel d'offres pour la construction du groupe scolaire de la Noue à Navour/Grosne s'est déroulé au printemps dernier.

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 17 juillet dernier, a validé les conclusions de la commission d'appel d'offres et les entreprises suivantes ont été retenues :

Lots	Entreprises attributaires	Montant en € HT
1 TERRASSEMENT GENERAUX – VRD	EURL BARRAUD Gael à CHANGY (71120)	180 636,75 €
2 GROS ŒUVRE	SAS MACONNERIE MORAIS à PARAY LE MONIAL (71600)	594 000,00 €
3 CHARPENTE BOIS – COUVERTURE – ZINGUERIE	SAS PIGUET Alain à SANCE (71000)	178 922,77 €
4 ETANCHEITE	DAZY SARL à REPLONGES (01750)	78 499,98 €
5 MENUISERIES ALUMINIUM - SERRURERIE	DESROCHES Sarl à SIVIGNON (71220)	24 019,00 €
6 MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS	SARL LAFFAY à ST LEGER SOUS LA BUSSIERE (71520)	340 000,00 €
7 PLATRERIE – PEINTURE	SARL TRADI-FACADE à PARAY LE MONIAL (71600)	140 003,08 €
8 PEINTURE DE FACADES	SMPP à ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE (71710)	28 069,00 €
9 FAUX PLAFONDS DEMONTABLES	BONGLET SA à LONS LE SAUNIER (39001)	24 781,67 €
10 CARRELAGE – FAIENCES	SARL VOUILLON Benjamin à MATOUR (71520)	78 243,30 €
11 REVETEMENTS SOLS SOUPLES	PARAY LINO à PARAY LE MONIAL (71600)	25 834,70 €
12 ELEVATEUR PMR	ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY à CHARNAY LES MACON (71850)	17 905,00 €
13 ELECTRICITE	DUCLUT et Fils Sarl à FEILLENES (01570)	84 908,63 €
14 CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE	Sarl LESPINASSE à BELMONT (42670)	281 000,08 €
15 EQUIPEMENTS PHOTOVOLTAIQUES	ALHENA à ST MAURICE LES CHATEAUNEUF (71740)	25 429,09 €
16 EQUIPEMENTS DE CUISINE	CUNY PROFESSIONNEL à BOURG EN BRESSE (01000)	53 675,00 €
17 ESPACES VERTS – CLOTURES	CHAPEY PAYSAGISTE à BLANZY (71450)	12 226,18 €
TOTAL		2 168 154,23 €

A ces montants s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre, les études et les missions de contrôle et de coordination.

Les financements, obtenus de l'Etat (DETR et DSIL), de la Région (EFFILOGIS) et du Département (Projet structurant) se décomposent de la manière suivante :

DETR 2018	388 481 €
DSIL 2018	231 247 €
DETR 2019	401 682 €
EFFILOGIS ETUDES	30 000 €
EFFILOGIS Travaux	150 000 €
PTS CD71	250 000 €
TOTAL SUBVENTIONS	1 451 410 €



Les travaux de terrassement ont démarré le 2 septembre 2019.

Ce chantier doit durer dix-huit mois et ce groupe scolaire devrait être opérationnel au printemps 2021 avec cinq classes (dont 2 en maternelle), des salles d'évolution, un bureau de direction, un restaurant scolaire, deux préaux avec cours. L'ensemble représentera environ 1 000 m² de bâtiments couverts avec une zone intégrant des panneaux photovoltaïques.

Des réunions pilotées par le cabinet Mireille Roulleau Architecte sont programmées tous les lundis à 16 h sur place avec les entreprises et les élus.

Le 30 novembre dernier, la pose de la première pierre, présidée par M. David-Anthony Delavoët, Secrétaire Général de la Préfecture, a rassemblé de très nombreux élus du territoire en présence de la population, des Maires des 3 Communes du Sivos de la Noue et des enseignants. Y participaient aussi les Sénateurs Marie Mercier et Jérôme Durain, représentant la Présidente du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, Jean-François Cognard, Conseiller Départemental représentant le Président André Accary et Fabien Ben Inspecteur Académique.



Tous les intervenants ont salué ce projet qui mêle aménagement du territoire, attractivité et prise en compte des enjeux environnementaux.

Pour financer cette opération, la Communauté de communes na emprunté 1,2 millions d'euros sur 20 ans auprès de la Caisse d'Épargne BFC.

Les Municipalités de Navour-sur-Grosne, La Chapelle-du-Mont-de France et Trivy se sont engagés, par convention, à rembourser le solde de cette opération.



Jean-Paul AUBAGUE
Président

BUDGETS 2019

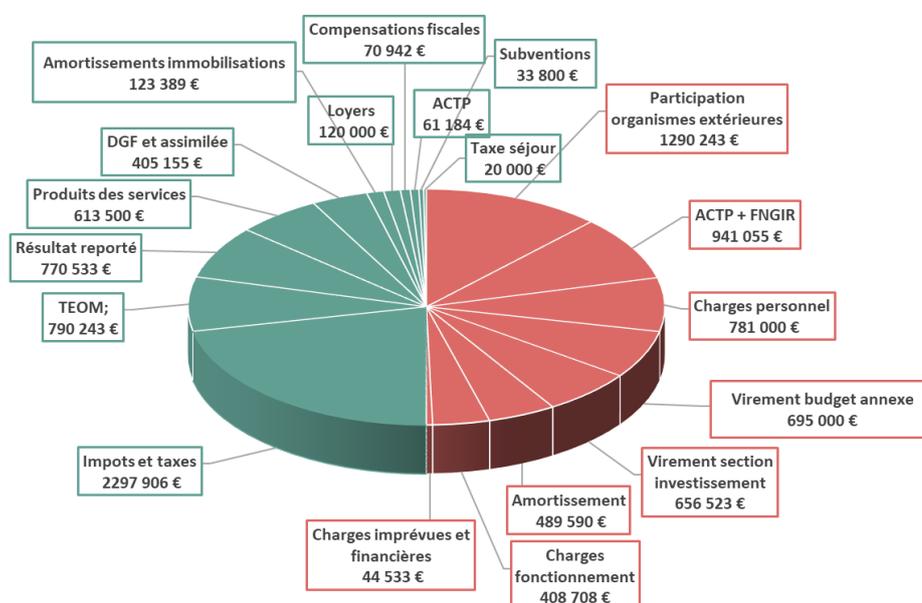
BUDGET GENERAL

Le Budget Primitif indique les prévisions de recettes et dépenses votées par le Conseil communautaire pour l'année en investissement et en fonctionnement. Le Conseil autorise le Président à engager des dépenses dans la limite des crédits inscrits et à percevoir les recettes votées. Les recettes et les dépenses doivent toujours s'équilibrer (article L 1612-4 du CGCT¹).

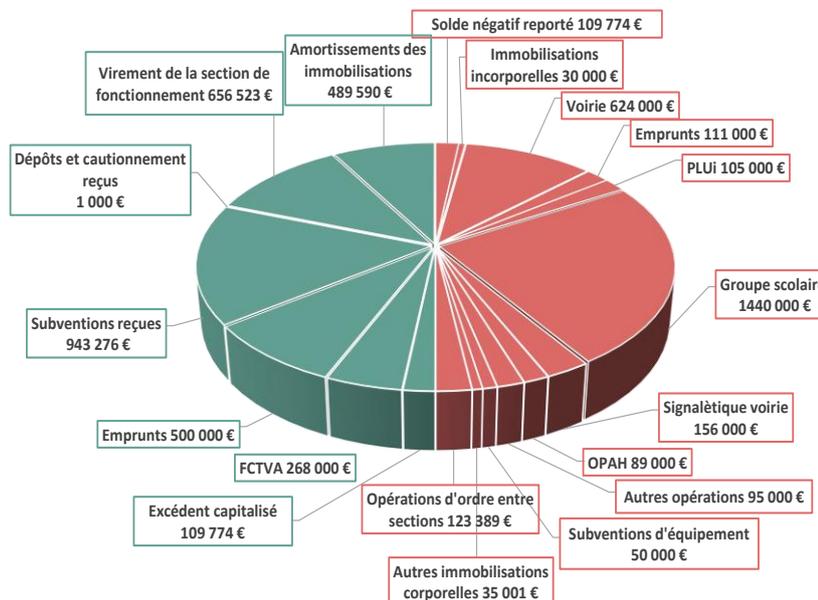
Le Budget Primitif a une section de fonctionnement importante en raison de la participation versée **aux organismes de regroupement** (SIRTOM de la Vallée de la Grosne...etc.) auxquels adhèrent la Communauté de communes pour assumer les compétences statutaires et aux **subventions d'équilibre** fonctionnement beaucoup plus importante que celle d'investissement en raison de la **participation versée** reversées aux Budgets annexes pour contribuer à leur équilibre.

Assumant dix des douze compétences nécessaires (article L5214-23-1 du CGCT), la Communauté de communes bénéficie de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 5 306 652,00 €



Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 2 968 164,00 €



¹ Code Général des Collectivités Territoriales

FISCALITE ET SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

La fiscalité sur le territoire

- Les communes perçoivent les taxes des **ménages** :
Afin de réduire l'impact pour les **habitants**, compte tenu de la différence initiale de fiscalité entre les deux anciennes Communauté de communes, le Conseil communautaire a voté le 16 avril 2019 **les taux suivants, avec lissage** :
13,55 % pour la Taxe d'Habitation - **2,34%** pour le Foncier Bâti - **10,95%** pour le Foncier Non Bâti
- La Communauté de communes perçoit la fiscalité des **entreprises** :
Afin de réduire l'impact pour les **entreprises**, le Conseil communautaire a voté le 16 avril 2019 le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à **21,63%**, **avec lissage**.

A la fin de la période de lissage, le taux sera unifié sur toutes les communes du territoire.

Recettes fiscales 2019	En €	En %
TH	1 284 226	67,28%
FB	184 109	9,65%
FNB	107 890	5,65%
Taxe additionnelle à la FNB	6 050	0,32%
CFE	458 123	24,00%
CVAE	234 490	12,28%
IFER	20 504	1,07%
TASCOM	2 514	0,13%
Compensations	70 942	3,72%
FNGIR	-460 055	-24,10%
Total recettes fiscales	1 908 793	100,00%

Conséquences de la suppression de la TH (Taxe d'Habitation)

Commune	Nombre de foyers soumis à la TH pour la résidence principale	Nombre de foyers exonérés de TH (avant réforme)	Nombre de foyers concernés par la suppression de 100% de la TH pour 2020	Montant moyen économisé par les foyers concernés par la suppression de 100% de la TH en 2020	Nombre de foyers parmi les 20% les plus aisés concernés par la suppression de la TH en 2023	Montant moyen économisé par les foyers parmi les 20% les plus aisés concernés par la suppression de la TH en 2023	Nombre de foyers concernés par la suppression de la TH en 2023	Dont non exonérés avant réforme (en nombre)	Montant de la suppression de la TH en 2023 (euros)	Montant moyen économisé par les foyers concernés par la suppression complète de la TH en 2023
BOURGVILAIN	142	20	93	449	29	672	142	122	61 269	502
BRANDON	128	19	91	432	18	785	128	109	53 451	490
CLERMAIN	88	nd	nd	nd	nd	nd	88	nd	39 318	nd
MONTAGNY SUR GROSNE	44	nd	nd	nd	nd	nd	44	nd	17 941	nd
LA CHAPELLE MT DE FRANCE	81	24	47	474	10	972	81	57	32 023	562
DOMPIERRE LES ORMES	404	100	257	461	47	903	404	304	160 870	529
GERMOLLES SUR GROSNE	54	nd	nd	nd	nd	nd	54	nd	22 680	nd
MATOUR	485	91	327	581	67	1 082	485	394	262 612	667
MONTMELARD	152	38	96	385	18	754	152	114	50 493	443
PIERRECLOS	370	36	240	468	94	834	370	334	190 684	571
ST LEGER SOUS LA BUSSIE	125	29	81	464	15	658	125	96	47 470	494
ST PIERRE LE VIEUX	162	29	111	449	22	882	162	133	69 269	521
ST POINT	151	23	86	492	42	835	151	128	77 380	605
SERRIERES	121	15	79	645	27	1 246	121	106	84 628	798
TRAMAYES	450	114	284	511	52	1 102	450	336	202 556	603
TRAMBLY	165	27	116	378	22	753	165	138	60 392	438
TRIVY	121	27	78	490	16	1 243	121	94	58 072	618
VEROSVRES	184	42	122	389	20	704	184	142	61 478	433
Total CC SCMB	3 427	634	2 108	7 069	499	13 425	3 427	2 607	1 552 586	8 273

La **taxe d'habitation** sera supprimée sur 3 ans pour 80% des Français sur leur résidence **principale**.

Attention : la Contribution à l'Audiovisuel Publique (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif.

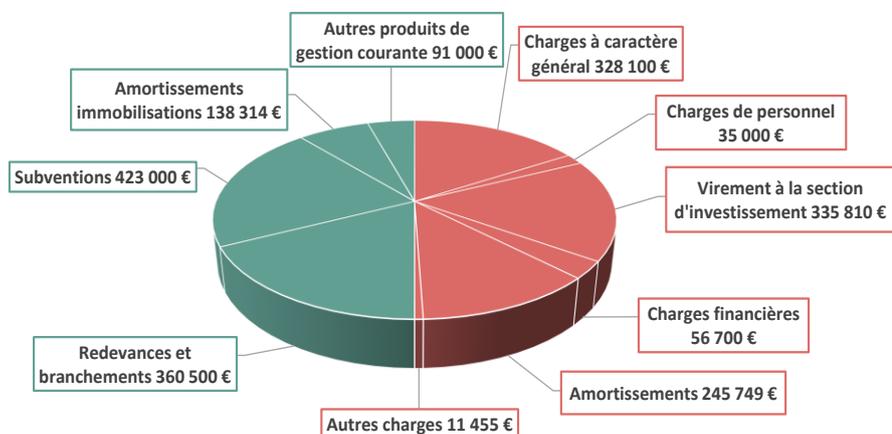
Rappel : les collectivités votent des taux qui sont appliqués sur la valeur locative cadastrale, base calculée par l'Etat, qui dépend de la surface, de la situation, de l'état de l'habitation et de ses équipements.

BUDGET ASSAINISSEMENT

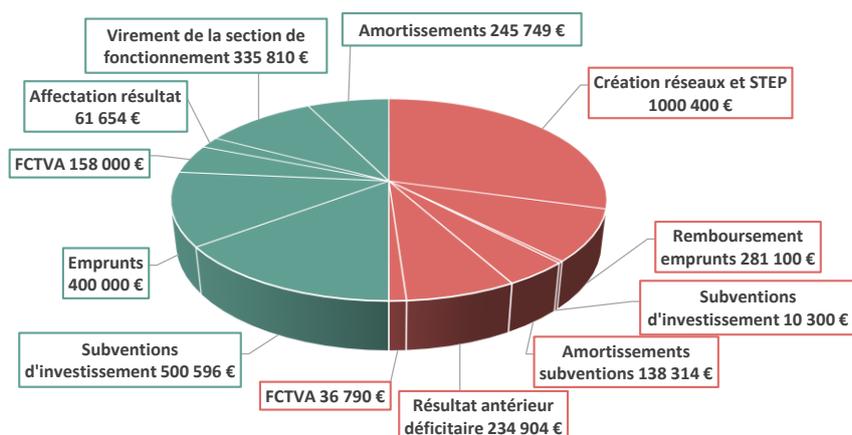
Les investissements au budget assainissement ont été réalisés **avec les aides** des Agences de l'eau (Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne) et du Département de Saône et Loire. **Merci à eux.**

Le budget assainissement bénéficie d'un **versement significatif** du budget général (250 000 €) qui reflète le choix des élus et la solidarité qui prévaut entre les communes.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 012 814,00 €



Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 1 701 808,00 €



Montant de la Taxe de raccordement à l'Assainissement Collectif 2020 = 2 500 €

Montant redevance Assainissement Collectif 2020

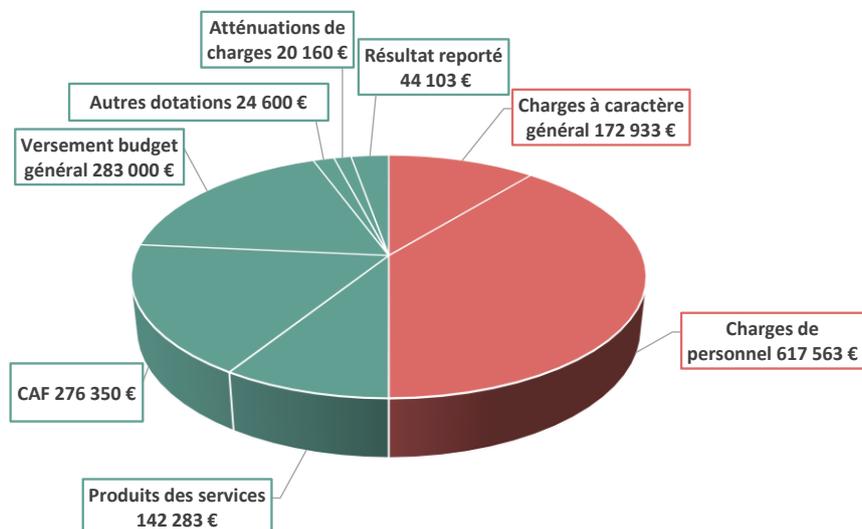
Les tarifs d'assainissement collectif convergent, depuis la fusion le 1^{er} janvier 2017, sur une période de 5 ans pour arriver à un tarif unique à terme :

Communes	Part fixe 2020 annuelle en €	Part variable 2020 au m3 et en €
Ex CCMR	67	1,34
Bourgvilain	53	1,30
Tramayes	54	1,25
Saint Point	51	1,14
Serrières	75	1,16
Pierreclos	69,69	2,50

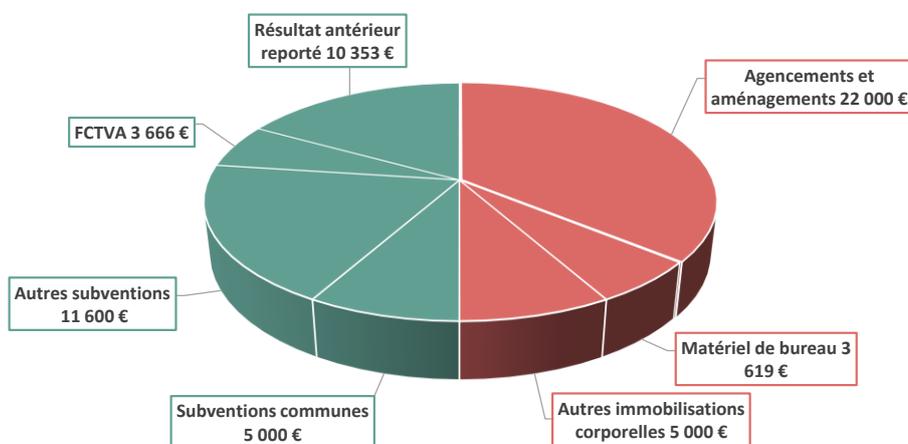
BUDGET ENFANCE ET JEUNESSE

Suite à la fusion des Communautés de communes de Matour et sa Région (CCMR) et du Mâconnais Charolais (CCMC) au 1^{er} janvier 2017, le SIVU enfance et jeunesse de la Haute Grosne est devenu le Service communautaire Enfance et Jeunesse (SEJ), géré dans le cadre d'un budget annexe.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 790 496,00 €



Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 30 619,00 €



Autres BUDGETS Annexes 2019

BUDGET « Centre Intercommunal d'Action Sociale »

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 92 958 €. Il n'y a pas d'investissements.

BUDGET « Zone artisanale des Ecorces » à Tramayes

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 320 168 € et en investissement à 255 388 €.

BUDGET « Zone Genève Océan - les Prioles » à Dompierre

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 176 321 € et en investissement à 173 165 €.

BUDGET « Site de Saint-Point Lamartine »

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 134 263 € et en investissement à 52 431 €.

Le PLUi de l'ex CC de Matour et sa Région

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUi a été approuvé le 7 juillet 2016 et est **applicable depuis octobre 2016** sur les communes de l'ex CC de Matour et sa Région (La Chapelle du Mont de France, Dompierre les Ormes, Matour, Montmelard, Navour Sur Grosne, Saint Pierre le Vieux, Trambly, Trivy, Vérosvres).

Une modification a été effectuée en février 2018 qui portait sur la mise à jour des emplacements réservés et sur l'évolution de points mineurs du règlement en vue de faciliter la lisibilité des règles mises en place.

Une nouvelle actualisation est en cours.

Modification n°1

Par **arrêté du 28 octobre 2019**, le Président a prescrit la modification n°1 qui porte sur les objectifs suivants :

- La modification du règlement de la zone A afin de permettre plusieurs logements en cas de GAEC ;
- La modification du zonage sur la commune de Dompierre-les-Ormes afin de mettre en cohérence le zonage U avec les formes urbaines constatées en cohérence avec les autres communes du PLUi ;
- La mise à jour de la liste des Emplacements Réservés ;
- La modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation afin d'assouplir certaines règles ;
- la modification du règlement des zones A et N afin de permettre la réalisation des annexes et piscines pour les habitations situées en zone U dans les mêmes conditions que pour les habitations situées en zone A ou N ;
- La création d'un sous-secteur en zone U afin de pouvoir gérer la hauteur des clôtures sur Matour.
- La modification du règlement concernant l'intégration des dispositifs d'énergies renouvelables en toiture afin de faciliter la transition énergétique.

Révisions allégées n° 1 à 4

Par délibérations du 26 septembre 2019, le Conseil de la Communauté de communes Cyr Mère Boitier a **prescrit** :

- la révision allégée n°1 du PLUi qui a pour objectif l'extension de la zone Ui du Parc d'activités Genève Océan à **Dompierre les Ormes** sur le parking de la zone industrielle, classé par erreur en zone A et sur la parcelle E 0803 jusqu'au pied de coteau pour permettre à l'entreprise présente de s'étendre.
- la révision allégée n°2 du PLUi qui a pour objectif la modification du zonage sur **Dompierre les Ormes** afin d'étendre la zone AUa de la rue de la Guinguette.
- la révision allégée n°3 du PLUi qui a pour objectif l'identification des locaux en zone agricole et naturelle pouvant changer de destination, sur **l'ensemble du territoire** de l'ex CC de Matour et sa Région.
- la révision allégée n°4 du PLUi qui a pour objectif la création d'un STECAL dans le hameau de La Fay à **Dompierre les Ormes** afin de prévoir la gestion d'une activité d'hébergement touristique en roulotte (activité existante depuis plusieurs années) pour le « Gîte La roulotte de La Fay. »

Le Conseil de de la Communauté de communes Cyr Mère Boitier a fixé le 26 septembre 2019 pour ces 4 procédures les modalités de concertation avec la population prévue à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Ces délibérations peuvent être consultées dans ses locaux, au siège des mairies des communes membres concernées et sur le site de la Communauté de communes **www.scmb71.com**

Consultez également sur **www.scmb71.com** les dates et modalités de l'enquête publique.

Instruction des Autorisations d'Urbanisme

Un Permis de Construire doit être déposé pour :

- toute construction neuve, sauf exceptions précisées par le Code de l'Urbanisme,
- l'agrandissement d'un bâtiment lorsque l'opération vise à créer plus de 20m² de SHOB,
- modification de la structure porteuse ou de la façade du bâtiment,
- la modification du volume de l'habitation lorsque l'opération nécessite de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur.

N'oubliez pas de vous renseigner en mairie pour instruction avant tous travaux.

Toute non déclaration est une infraction délictuelle au Code de l'Urbanisme (CU), fortement réprimée (art L 480 -1).

Le PLUi de l'ex CC du Mâconnais Charolais

Une démarche qui devrait s'achever au 2^{ème} semestre 2020

Le PLUI du territoire de l'ex-CC du Mâconnais-Charolais est en voie de finalisation. La traduction des orientations du projet d'aménagement et de développement durable dans la partie réglementaire s'achève. Le PLUI va être arrêté par la communauté de communes en 2020.



Il s'ensuivra deux étapes importantes avant son adoption définitive :

- Une phase de 3 mois de consultation des personnes publiques associées (services de l'Etat, du SCOT, chambres consulaires, territoires voisins, département, Région...)
- Une phase d'enquête publique.

Rappel des grandes orientations de développement inscrites dans le PLUI.

Le PADD (projet d'aménagement et de Développement Durable) qui identifie les grands axes de développement du territoire définit 5 grands axes pour l'avenir :

- Un territoire actif au développement qualitatif
- Un dynamisme à retrouver dans la production de logements en favorisant la mixité générationnelle
- Investir les centralités en équilibre avec l'accueil nécessaire au maintien de la vitalité de l'espace rural
- Favoriser un développement économique cohérent à l'échelle de la communauté de communes St Cyr Mère Boitier dans des espaces de qualité
- Maintenir les qualités naturelles et paysagères comme support d'attractivité



Le contenu du projet réglementaire

• Un zonage

Il localise 4 grands types de zones selon leur vocation :

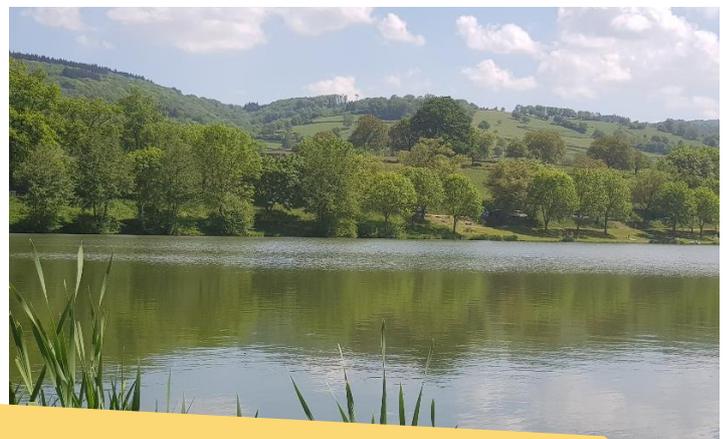
- Les zones Urbaine : U
- Les zones à urbaniser : AU
- Les zones agricoles : A
- Les zones naturelles : N

• Un règlement

Il définit pour chaque zone, les constructions autorisées, les hauteurs, les implantations, les conditions de desserte par les réseaux, l'aspect extérieur des constructions...

• Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Obligatoires dans les secteurs de développement, elles accompagnent le règlement sur les principes d'aménagement de façon à assurer une cohérence globale de l'aménagement du site concerné.



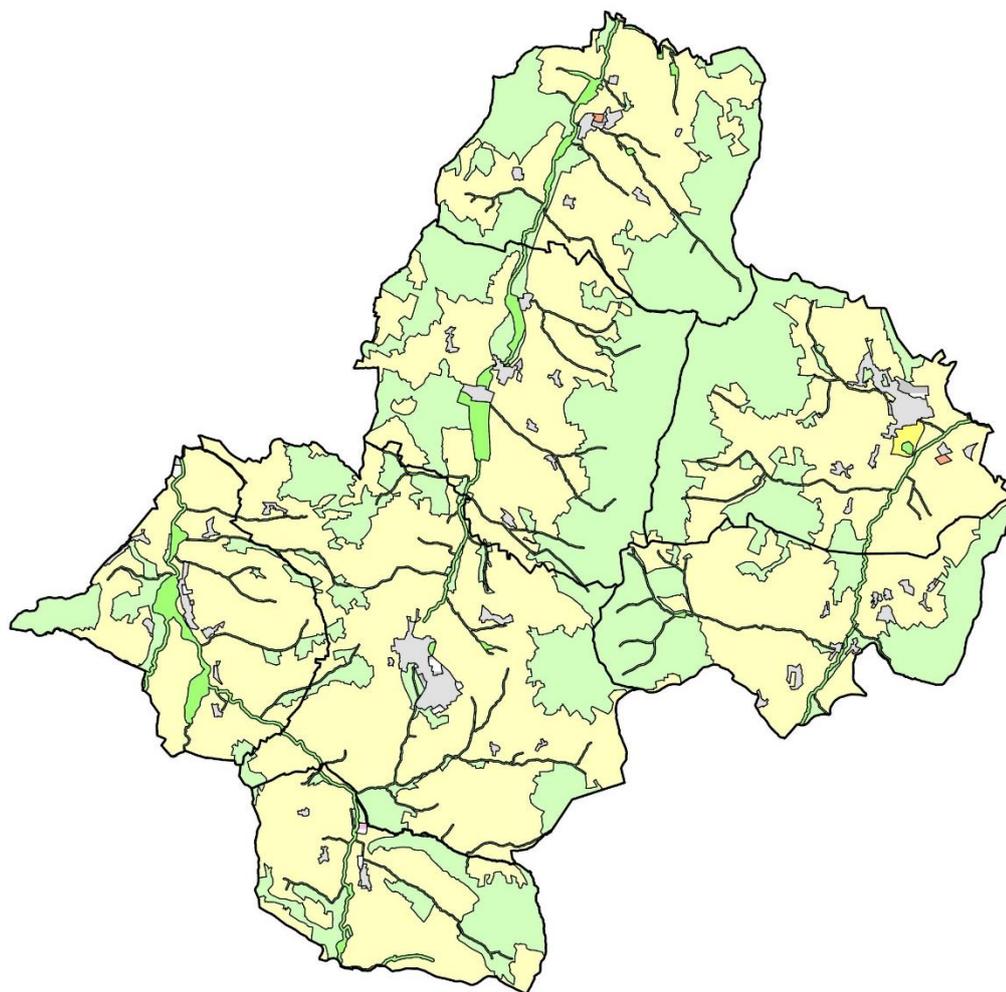
FOCUS SUR LES OAP

Elles définissent pour les secteurs de développement (les zones AU) les principes à respecter par les aménageurs et les constructeurs :

- Principes de voiries et d'accès et de parcours piétonniers desservant le site
- Traitements paysagers
- Implantation des constructions
- Typologies de bâti attendu (collectif, intermédiaire, individuel...)

Le zonage en l'état actuel du travail (susceptible d'évolutions)

U	Constructibles immédiatement	213 ha environ (En gris sur la carte)
1AU	A vocation principale d'habitat elles sont constructibles sous réserve d'une organisation d'ensemble	
1AUi	A vocation principale d'activités économiques elles sont constructibles sous réserve d'une organisation d'ensemble	
2AUa	A vocation principale d'habitat elles ne sont pas constructibles immédiatement, il faudra une modification du PLUI pour les ouvrir à l'urbanisation	
2AUi	A vocation principale d'activités économiques elles ne sont pas constructibles immédiatement, il faudra une modification du PLUI pour les ouvrir à l'urbanisation	
A	Zone agricole strictement dédiée à l'activité agricole	4981 ha environ (En jaune sur la carte)
Ap	Zone agricole comportant des enjeux paysagers et patrimoniaux (château de Pierreclos par exemple)	
N	Secteurs correspondant aux espaces naturels : réseau hydrographique et zones humides, espaces forestiers etc.	3080 ha environ (En vert sur la carte)
Nc	Espaces naturels spécifiques de corridors écologiques	
Ne	Secteurs d'équipements publics situés dans des espaces naturels	
Nenr	Secteurs de production des énergies renouvelables	
Ni	Secteur correspondant aux activités non agricoles établies dans les espaces naturels	
NL	Zone de loisirs et touristique (lac de St Point par exemple)	
Np	Secteurs avec bâti d'intérêt patrimonial (châteaux, belles demeures et leurs parcs)	



L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL



Écrire ensemble l'avenir
de notre territoire

Initié début 2019, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) concerne les quatre intercommunalités qui composent le PETR Mâconnais Sud Bourgogne : les communautés de communes du Clunisois, du Mâconnais Tournugeois, de Saint-Cyr Mère Boitier entre Mâconnais et Charolais ainsi que la communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération.

QU'EST-CE QU'UN SCoT ?

Un schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un **document d'urbanisme** qui traduit un projet de développement du territoire.

Le SCoT définit les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir. Il aborde notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, etc. Le SCoT assure la mise en cohérence des politiques publiques d'urbanisme.

Le SCoT comprend trois documents :

- un diagnostic
- un projet politique
- un règlement

POURQUOI UN SCOT ?

Le SCoT veille avant tout à **préserver les équilibres** en encadrant le développement et l'aménagement du territoire.

Afin de préserver le cadre de vie et d'améliorer l'attractivité dans une dynamique de développement durable, le SCoT s'attache à :

- choisir les principales zones constructibles
- préserver les espaces agricoles ou forestiers
- équilibrer la répartition des commerces et services
- améliorer les performances énergétiques
- maîtriser les obligations de déplacement
- renforcer la protection des espaces naturels

Le règlement du SCoT s'impose aux documents d'urbanisme des communes qui déterminent la constructibilité ou non des terrains.



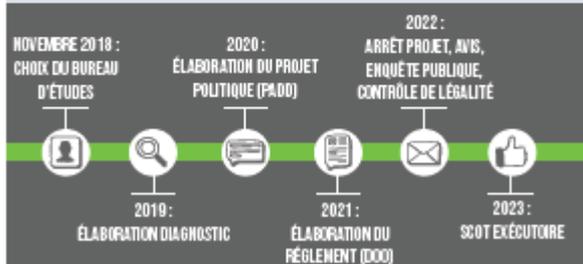
PARTICIPEZ !

Le maître mot est la **concertation** : élus, partenaires publics ou techniques et habitants sont invités à s'exprimer tout au long de la démarche.

La concertation et la prise en compte des spécificités de notre territoire sont les leviers par lesquels le SCoT deviendra un outil d'aménagement adapté aux besoins. C'est pourquoi, l'implication du plus grand nombre est nécessaire.

Pour en savoir plus :

www.maconnais-sud-bourgogne.fr



Pôle d'équilibre territorial et rural Mâconnais Sud Bourgogne - 387 chemin de la Verchère 71850 Chamay-lès-Mâcon
M : contact@maconnais-sud-bourgogne.fr - T : 03 85 20 91 10

Un Territoire à énergie positive vise les objectifs de réduire au maximum ses besoins énergétiques par la sobriété et l'efficacité et de les couvrir par les énergies renouvelables locales (selon la définition donnée par le CLER : Comité de Liaison des Énergies Renouvelables).

La démarche Territoire à énergie positive se traduit par :

- des actions de sobriété porteuses d'économies sur la facture énergétique de la collectivité, des habitants, des entreprises,
- la création de richesses sur le territoire en favorisant le recours et le développement des ressources locales, des ENR et des emplois associés,
- une approche et des pratiques démocratiques qui favorisent la cohésion sociale et territoriale, notamment à travers la participation des citoyens aux projets énergétiques et la réduction de la précarité énergétique.

Après un partenariat avec l'ADEME sur la période 2016-2019, la Communauté de communes poursuit son engagement pour accompagner les communes, via la chargée de mission **Karine Barré (03 85 50 47 83 - tepos@scmb71.com)**

Des actions d'acculturation sur le changement climatique et le développement durable seront mises en place à destination de tous les acteurs du territoire, en vue d'intégrer cette dimension dans leurs projets et pratiques.

Les conversations carbone

Vous vous sentez interpellé par le dérèglement climatique ? Vous souhaitez agir mais vous ne savez pas par quel bout commencer ? Vous aimeriez en savoir plus sur les actions à mettre en place ? Vous ne voulez pas être seul(e) à agir ?

Pour vous aider dans votre réflexion et vous guider dans vos actes, la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier, engagée et investie dans des actions de mise en œuvre du projet « Territoire à énergie positive », vous propose de participer au groupe de réflexion "Conversations carbone".

- ❖ 1 groupe de 7 à 10 personnes dans un lieu convivial
- ❖ 6 ateliers de 2h sur 4 mois
- ❖ 4 grands thèmes :
 - Énergies à la maison
 - Mobilité
 - Alimentation et eau
 - Consommation et déchets
- ❖ 2 facilitateurs territoriaux spécifiquement formés

Les ateliers auront lieu à la **bibliothèque de Trambly** :

📍 le **mardi**, de 19h30 à 21h30, le **25 février**, les **10 et 24 mars**, les **7 et 21 avril** et le **12 mai**.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS (gratuites mais **OBLIGATOIRES**) :

Karine Barré, chargée de mission TEPOS, tepos@scmb71.com - 03 85 50 47 83

Etre accompagné pour rénover son logement (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH)

Rénover son logement c'est parfois le parcours du combattant : Quels travaux réaliser en priorité ? Quelles sont les aides financières ? Vers qui se tourner ?

Pour trouver des réponses à toutes ces questions, une équipe de conseillers est à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet de rénovation.

Avec ce service public et indépendant, la collectivité souhaite vous aider à réduire vos factures d'énergie et à rendre votre logement plus confortable.

Depuis mai 2019 et la signature d'une convention avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), la Communauté de Communes peut vous apporter des aides financières supplémentaires pour réaliser des diagnostics énergétiques, changer un poêle à bois et autres travaux de rénovation. Elle peut également vous aider à monter ces dossiers d'aides.

Celles-ci étant sous conditions, venez échanger avec vos conseillers lors des permanences :

- Tous les **1er mardis du mois**, de 13h30 à 16h30, 1 rue de la Grande Roche, à **Matour**,
- Tous les **3ème jeudis du mois**, de 9h00 à 12h00, à la mairie de **Tramayes**.

Nous vous invitons à contacter le conseiller avant de venir à l'une des permanences afin de vous assurer de sa présence et connaître les documents à ramener.

Contact : Romain TELLIER - 03.85.20.91.10 - contact@maconnais-sud-bourgogne.fr

INFORMATIONS :

- Pour plus d'informations et pour suivre les mises à jour des aides financières, vous pouvez consulter le nouveau site internet de la Communauté de Communes : www.scmb71.com,
- La 2ème édition du **Forum de la rénovation énergétique** aura lieu les **7 et 8 février 2020** à Cluny.

Développer les énergies renouvelables avec la SAS Centrales Villageoises Soleil Sud Bourgogne (CVSSB)

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.).

Les Centrales Villageoises fonctionnent en réseau au sein d'une association nationale partageant un modèle commun, aujourd'hui mis en œuvre dans plusieurs régions françaises.

CVSSB couvre une partie des communes du Pays Sud Bourgogne :

- La Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier qui participe au capital de la structure à hauteur de 5 000 €,
- La Communauté de communes du Clunysois,
- Une partie de la Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération autour de Mâcon, Prissé et Verzé.

Pour participer à ce projet, vous pouvez :

- Louer votre toiture (en signant un bail civil sur 20 ans),
- Investir dans la société : percevoir des dividendes quand la société fait du bénéfice (les actionnaires mutualisent les risques et les bénéfices),
- Contribuer à la gestion et au développement de la société,
- Indiquer à la société des toitures adaptées et des acteurs publics ou privés intéressés.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet de CVSSB et contacter la société :

<http://www.sudbourgogne.centralesvillageoises.fr/>

soleilsudbourgogne@centralesvillageoises.fr

Intégrer qualité de l'air intérieur et radon dans les travaux d'habitat (neuf et rénovation)

Suite à une évolution de la réglementation au 1er juillet 2018¹, la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier s'est engagée dans une démarche pionnière de prise en compte de la qualité de l'air intérieur et du radon sur son territoire.

La Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier est intégralement située en zone 3 de potentiel radon selon l'arrêté du 27 juin 2018.

Le radon est un gaz naturel radioactif présent dans le sol et dans les roches. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Dans les espaces clos comme les bâtiments, sa concentration peut devenir élevée en fonction des paramètres environnementaux, des caractéristiques du bâtiment et de son mode d'occupation.



C'est pourquoi, la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier a décidé :

- d'intégrer cette dimension dans les projets de construction et de rénovation énergétique du territoire, aussi bien dans l'habitat privé que dans certains Etablissements Recevant du Public (ERP),
- de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en santé environnement que le Ministère des Solidarités et de la Santé vient de lancer à destination des collectivités et des territoires souhaitant :
 - Partager et valoriser une action en santé-environnement,
 - Monter un projet en santé-environnement et lancer un appel à partenariat.

Sont ainsi engagée les actions suivantes depuis juin 2019 :

- **Bâtiments privés** : une OPAH est en cours.

La Communauté de Communes a conventionné avec l'ANAH qui a été sollicitée pour la prise en compte du risque radon, par voie d'avenant à la convention qui prévoit (§3-7) une sensibilisation sur le radon auprès des ménages par l'opérateur de l'OPAH.

Dans ce cadre, la Chargée de mission TEPos de la Communauté de communes travaille avec le PETR Mâconnais Sud Bourgogne et SOLIHA Centre Est.

- **Etablissements recevant du public (ERP) et bâtiments scolaires**

La Communauté de Communes assurera la maîtrise d'ouvrage relative à l'étude radon pour les ERP des communes membres.

Conformément à la réglementation, des analyses ont été réalisées pour la construction du Groupe Scolaire de la Noue à Navour-sur-Grosne (ex commune de Brandon), bâtiment BBC de cinq classes et 1 042 m².

Une convention est également en cours entre le CEREMA d'Autun et la commune de Tramayes pour une étude radon dans le cadre de la rénovation de l'ancienne gendarmerie.

Une étude est également en cours avec le CEREMA concernant le bâtiment C de l'hôpital Corsin à Tramayes qui devrait accueillir dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage communautaire, une micro-crèche au rez-de-chaussée et une résidence « seniors » en étages.

Michel MAYA
Vice-Président

¹ Décrets n°2018-434, 2018-437 et 2018-438

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZONES D'ACTIVITES

Dans le cadre de sa compétence statutaire sur les zones d'activités, toutes les zones situées sur le territoire de la Communauté de communes sont devenues communautaires. L'intérêt communautaire de cette compétence a été précisé par le Conseil communautaire le 29 décembre 2018.

Quatre zones sont définies dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal comme structurantes au regard de leur accessibilité et de leur rayonnement :

- Genève-Océan les Prioles à Dompierre les Ormes,
- Les Berlières à Matour,
- Les Ecorces à Tramayes,
- Pari-gagné à Trambly.

Zone d'activités « Genève Océan les Prioles » à Dompierre les Ormes

Cette zone d'activités située sur Dompierre les Ormes en bordure de la RCEA bénéficie d'un effet vitrine certain et d'une accessibilité facilitée par l'accès direct routier.

Cette zone d'activités est occupée par de nombreuses PME/PMI. Un dossier de développement a été déposé auprès des services de la Région Bourgogne Franche Comté et la Communauté de communes devrait pouvoir ainsi bénéficier d'aides financières pour l'aménagement.

Ce projet est très important pour le dynamisme de notre territoire et pour notre positionnement dans le futur schéma d'organisation économique de l'ensemble du Mâconnais – Sud Bourgogne.

Les acquisitions foncières sont en cours.

Zone d'activités « Les Berlières » à Matour

A l'entrée de Matour par la RD 987, la zone d'activités des Berlières bénéficie d'une bonne accessibilité depuis la RCEA. Cette zone d'activités est occupée par plusieurs entreprises dont les fonderies de Matour.

Extension « Les Berlières 2 »

Le Conseil communautaire a décidé le 26 septembre 2019 d'aménager et viabiliser de l'autre côté de la D 987, la Zone d'activités des Berlières 2 prévue en zone AUi au PLUi de l'ex CC de Matour et sa Région.

La SCP MONIN-GELIN géomètres a été chargée de la Maîtrise d'Œuvre de cette opération qui permettra d'aménager 15 000 m² de terrain constructible.

Zone d'activités « Les Ecorces » à Tramayes

L'aménagement de la zone d'activité lancée par l'ex CC du Mâconnais Charolais a été terminé à Tramayes en avril 2018.

11 300 m² de terrain constructible sont **disponibles au prix de 14 €HT** en sortie de la commune.

Zone d'activités « Pari-Gagné » à Trambly

Cette zone d'activités située à Trambly bénéficie d'une accessibilité rapide depuis la RCEA par la RD 987.

C'est la principale zone d'activités en nombre d'emplois de la Communauté de communes avec la présence notamment de l'entreprise PALMID'OR du groupe LDC.

De réalisation récente elle bénéficie d'une bonne qualité paysagère mais ne dispose plus de capacités d'accueil dans son périmètre actuel.

Autres zones :

Zone d'activité « Longverne » à Montmelard

Située sur la commune de Montmelard, cette zone est en partie occupée par des entreprises de la filière bois. A noter que la commune a acquis un bâtiment vacant pour lui maintenir une vocation d'accueil économique de type atelier relais.

Zone d'activité « Chevannes à Vérosvres

Occupée essentiellement par ARBONIS (anciennement FARGEOT Lamellé Collé) société du Groupe VINCI construction, cette zone d'activités ne dispose pas de capacités d'accueil supplémentaire.

Zone d'activité « Chassigneux » à Dompierre les Ormes

Située en sortie Ouest de Dompierre les Ormes, cette zone d'activités accueille essentiellement des entreprises artisanales et des commerces.

Zone d'activité « La Gare » à Dompierre les Ormes

Le secteur de la gare à Dompierre est éloigné des axes de circulations, en contrebas du bourg, son accessibilité nécessite de passer par le centre village. Elle n'est plus occupée que par une entreprise. Une partie des bâtiments est utilisée par la galerie du bois pour du stockage. Cette zone d'activités ne dispose pas de capacités d'accueil supplémentaire.

Zone d'activités « En Planey » à Pierreclos

Occupée essentiellement par Les Salaisons de Pierreclos, cette zone d'activités qui se situe au centre bourg de Pierreclos ne dispose pas de capacités d'accueil supplémentaire. Une extension est prévue de l'autre côté du Chemin du Planey dans le PLUi en cours de l'ex CC du Mâconnais Charolais.

COWORKING

Espaces partagés de travail et de télétravail - ZI des Prioies à Dompierre les Ormes (le long de la RCEA)

Un lieu à votre service pour votre entreprise et vos projets de développement :

- Vous avez envie de créer votre activité et être à votre compte ?
- Vous avez développé votre projet mais vous travaillez de chez vous ?
- Vous faites beaucoup de kilomètres pour vous rendre à votre travail ?

Venez alors vous installer dans notre lieu partagé !

Un espace de coworking vous propose un cadre professionnel pour développer votre projet, votre activité ou vos journées de télétravail.

Vous pourrez y trouver :

- Une communauté de créateurs, entrepreneurs comme vous, pour échanger,
- Un bureau avec une connexion internet,
- Une salle de réunion,
- Une photocopieuse/scanner/imprimante,
- Une cafétaria avec café, thé, eau et un lieu pour déjeuner,
- Des services de conseils et de coaching pour vos projets.

Envie de venir découvrir ce lieu ? Une journée de test s'offre à vous.

Contactez la communauté de communes au 03 85 50 26 45 ou consulter le nouveau site www.scmb71.com

Inauguration le 21 février prochain à 18h00.

Jean-Marc MORIN
Vice-président
06 71 97 43 77

Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ~ Prorogation au 31 décembre 2020

Créées par la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et remaniées à plusieurs reprises, les zones de revitalisation rurale (ZRR) ont pour objet de favoriser l'implantation d'entreprises dans des territoires confrontés à des difficultés particulières, tels que le déclin démographique ou des handicaps géographiques, économiques et sociaux.

Pour permettre d'assurer aux habitants des conditions de vie équivalentes à celles ayant cours sur les autres parties du territoire (art 61), trois ordres de mesures ont été associés au dispositif :

Mesures fiscales :

Les mesures fiscales d'exonération destinées à favoriser le maintien des entreprises sur le territoire des communes classées ou à en favoriser l'installation sont multiples.

Dix-huit mesures d'exonérations fiscales sont applicables en ZRR. Elles portent principalement sur des exonérations d'impôts sur les bénéfices (article 44 quinquies du CGI), sur l'exonération de la contribution foncière des entreprises (CFE) (article 1465 A du CGI) et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

D'autres mesures fiscales portant sur des droits et des taxes sont prévues : droits de mutation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxes d'enregistrement ...

Mesures d'assouplissement réglementaires :

Un ensemble très important de dispositions hétérogènes bénéficie aux collectivités classées en ZRR.

La plupart visent le maintien des services à la population : abaissement du seuil de création d'offices de pharmacie ; possibilité pour l'Office National des Forêts d'exercer des missions de service public ne relevant pas de sa compétence, dispositif spécifique de suivi de la présence postale, effectif des enseignants....

Bonification de subventions et de dotations :

Des mesures péréquatrices telles qu'en matière de dotation de solidarité rurale (DSR) permettent à certaines communes classées d'obtenir une bonification de leur dotation (Article L. 2334-21 du CGCT). Un dispositif semblable existe pour la dotation d'intercommunalité des communautés classées en ZRR montagne (Article L. 5214-23-1 CGCT), ce dont profite la **Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, classée en ZRR depuis la création du dispositif.**

Une réforme des critères de classement

L'article 27 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017, a profondément modifié les critères de classement des communes en zone de revitalisation rurale (ZRR) :

- Le niveau communal a été abandonné au profit du niveau communautaire
- Un EPCI à fiscalité propre doit désormais **avoir une densité** de population inférieure ou égale à la densité médiane des EPCI métropolitains **et un revenu** fiscal par unité de consommation, qui soit inférieur ou égal à la médiane des revenus médians de l'ensemble des EPCI métropolitains à fiscalité propre.

Le classement en ZRR permet en plus à la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier de bénéficier pour l'eau et l'assainissement du soutien spécifique des Agence de l'Eau avec des taux de **subvention allant jusqu'à 70%**.

L'article 127 de la loi de finances 2020, parue le 28 décembre 2019, a confirmé **le report au 31 décembre 2020** du dispositif actuel qui entraîne un grand chambardement dans le classement ZRR, avec 4 700 communes, dont la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier sortant du dispositif, et 4 000 communes y entrant (arrêté du 16 mars 2017).

Quel dispositif pour les ZRR en 2021 ?

La Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier interpelle régulièrement l'Etat, les Parlementaires et les Associations d'élus sur l'évolution et l'avenir de ce dispositif.

Un nouvel avenir pour le bâtiment C de l'hôpital Corsin à Tramayes

Suite à un projet lancé par la Municipalité de Tramayes, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 17 juillet 2019, a décidé d'acquérir le bâtiment C de l'hôpital Corsin, vacant depuis la rénovation du site. Le 19 décembre dernier, le Conseil de surveillance de l'Hôpital a donné unanimement un avis favorable pour cette vente à la Communauté de communes au prix de 120 000 €.

Consciente du bien-fondé de ce projet, la Communauté de communes étudie cette opération de rénovation du bâtiment visant à la création d'un pôle seniors et petite enfance, dans le cadre d'une convention avec la Commune de Tramayes.

Micro-crèche, salle commune et intergénérationnelle et une douzaine d'appartements sur deux étages y seront créés. Ce bâtiment bénéficie déjà du raccordement au réseau de chaleur et une isolation thermique par l'extérieur exemplaire sera mise en place.

Des aides auprès de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département vont être sollicitées très prochainement avec un début de travaux envisagé au 1er trimestre 2021.



Réhabilitation du « Lion d'Or » à Matour

Dans le cadre du contrat de revitalisation Bourg centre de la commune de Matour signé par la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier et la commune le 18 novembre 2018 avec la Région Bourgogne Franche Comté, un projet de réhabilitation du tènement du Lion d'Or est en cours d'élaboration.

Ce projet a deux volets :

- rénover dans le cadre d'un partenariat avec l'OPAC de Saône-et-Loire le bâtiment du Lion d'Or, qui comprendra 11 logements et un commerce,
- sécuriser les accès piétons, favoriser les déplacements doux, d'améliorer la qualité des espaces et de l'environnement urbain.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à G2A « Groupement pour Aménager Autrement ».

C'est dans ce cadre que le Conseil communautaire a décidé, par délibération du 26 septembre 2019, d'accorder à la commune de Matour un fond de concours de 100 000 € au titre de la rénovation du commerce.

Cette opération permettra ainsi de maintenir et de développer au cœur du centre bourg de Matour des services de proximité répondant aux besoins des habitants.



Jean-Paul AUBAGUE
Président

L'ASSAINISSEMENT

La Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier exerce la compétence Assainissement » depuis sa création le 1^{er} janvier 2017 dans la continuité de l'ex Communauté de communes de Matour et sa Région (CCMR) qui l'exerçait depuis 1997.

Cette compétence est complète : Assainissement Collectif (AC), Assainissement Non Collectif (ANC) et Eaux Pluviales (EP) est devenue une compétence communautaire obligatoire au 1^{er} janvier 2020, conformément à l'article 66 de la loi de la loi n° 205-991 du 7 Août 2015 dite loi NOTRe.

Avec la prise en charge de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et protection des inondations), la Communauté de communes met en œuvre une politique d'aménagement et de développement du territoire, de préservation de la qualité des cours d'eau, et de maîtrise du coût du service au bénéfice des usagers.

Assainissement Collectif

C'est le 1^{er} budget annexe communautaire.

La Communauté de communes a la caractéristique d'avoir autant de stations d'épurations en exploitation que de communes membre (16).

Des travaux importants sont réalisés régulièrement pour entretenir les stations et réseaux communautaires.



STEP TRIVY Le Bourg

Qu'est-ce que l'assainissement collectif ?

L'Assainissement Collectif inclut la collecte et le traitement des eaux usées domestiques (eaux de WC, de cuisine, de douche, ...) ou des eaux usées des industriels et professionnels de notre territoire.

Les eaux usées de votre habitation se rejettent dans une boîte de branchement située sur le domaine public, puis sont acheminées via le réseau d'assainissement communautaire (canalisations et postes de pompage) vers une station de traitement, afin d'y être épurées.

Qui est concerné ?

Les habitations situées à proximité immédiate d'un réseau d'assainissement collectif ont l'obligation de se raccorder, immédiatement pour une habitation neuve, dans les 2 ans après construction du réseau pour les habitations existantes.

Les autres habitations dépendent de l'assainissement non collectif, et du SPANC.

Un contrat territorial pluriannuel avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

La solidarité entre les territoires est un principe majeur pour l'eau potable et l'assainissement avec des moyens financiers importants en faveur des territoires ruraux à potentiel fiscal faible.

De par son classement en zones de revitalisation rurale (ZRR) « dérogation montagne », la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier accède à un dispositif de l'Agence de l'eau RMC offrant **250 millions** d'euros d'aides à des taux pouvant aller jusqu'à **70% sur les 6 ans** du programme, dont environ 60% pour l'eau potable et 40% pour l'assainissement

Un programme d'investissement de 3 millions d'€HT sur les prochaines années est prévu avec l'aide de l'Agence de l'eau et du Département.

Rémy MARTINOT
Vice-président

VOIRIE / INFRASTRUCTURES

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Un marché de travaux de voirie à bons de commandes pour 2018 - 2020

Dans le cadre d'un marché en procédure adaptée, l'entreprise THIVENT à La Chapelle Sous Dun (71800) avec l'entreprise COLAS Rhône Alpes comme sous-traitante, a été retenue pour un marché à bons de commandes de 300 000 à 540 00€ HT/an pour une durée de 1 an, reconductible 2 fois.

Un budget actualisé pour l'investissement et l'entretien

Afin de prendre en compte les travaux réalisés ces dernières années sur le territoire communautaire, une actualisation des Kms de voirie a été réalisée en 2018 par le Conseil de la Communauté de communes dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire de cette compétence statutaire.

Pour les travaux d'entretien, chaque commune membre a le choix, sur la base d'un forfait annuel de **115 € TTC du Km**, de les faire réaliser directement par les services techniques municipaux et/ou par des entreprises extérieures dans le cadre d'une convention signée.

	Voirie communautaire en Km	Quota annuel travaux en € HT	Montant annuel entretien en € TTC
BOURGVILAIN	18,12	18 121	2 084
BRANDON	13,62	13 620	1 566
LA CHAPELLE	11,50	11 500	1 323
CLERMAIN	11,10	11 100	1 277
DOMPIERRE	45,23	45 225	5 201
GERMOLLES	11,14	11 138	1 281
MATOUR	40,06	40 058	4 607
MONTAGNY	11,03	11 028	1 268
MONTMELARD	28,18	28 180	3 241
PIERRECLOS	25,35	25 347	2 915
ST LEGER	18,26	18 260	2 100
ST PIERRE	21,58	21 575	2 481
ST POINT	23,23	23 225	2 671
SERRIERES	20,19	20 186	2 321
TRAMAYES	33,14	33 144	3 812
TRAMBLY	22,82	22 819	2 624
TRIVY	19,45	19 454	2 237
VEROSVRES	43,72	43 720	5 028
TOTAL	417,70	417 700	48 035

Pierre LAPALUS
Vice-président

VOIES STRATEGIQUES D'ACCES AUX MASSIFS FORESTIERS

Le Schéma directeur des routes stratégiques du bois, réalisé par le CRPF en 2008 et actualisé en 2016, identifie des itinéraires permettant la desserte des massifs forestiers et la circulation de véhicules adaptés au transport de bois rond.

La Communauté de communes ayant la compétence sur les voies forestières d'intérêt communautaire, a répondu à l'appel à projet du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté dans le cadre du PDR dont l'objectif est d'améliorer la mobilisation de ressources forestières et de faciliter l'accès aux massifs forestiers. Des opérations communautaires sont ainsi en cours sur le territoire dans le cadre des financements obtenus. Afin de faciliter l'exploitation forestière, une convention a été passée avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) pour avancer dans le cadre du Contrat 2018-2028 forêt bois régional un plan communautaire d'aménagement et de desserte durable forestier.

Jean-Pierre LEROY
Conseiller délégué

R.C.E.A. : deux nouveaux échangeurs sur notre territoire

L'accélération de la mise à 2 fois 2 voies de la R.C.E.A. va se concrétiser sur notre territoire ces prochains mois.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.) Bourgogne Franche Comté vient de présenter aux Elus les importants chantiers pour le doublement des voies entre Le Col des Vaux Est et Clermain (Navour s/Grosne).

La première opération d'aménagement concerne 3 kms entre Le Col des Vaux et La Chapelle du Mont de France et doit débuter en mars prochain avec la construction d'un nouvel échangeur à hauteur de La Zone d'Activités Genève-Océan-Les Prioles.

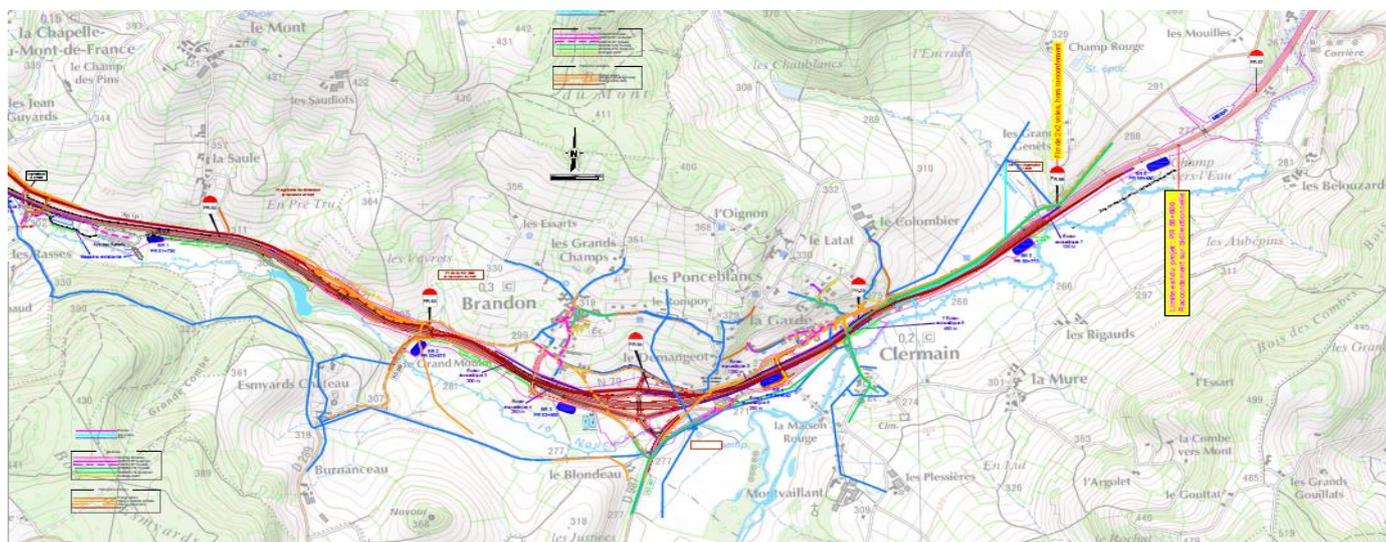
- **La Fourche – Col des Vaux**
 - Travail en cours avec le Cerema sur l'ajustement du programme face aux contraintes environnementales du site
 - Inventaires lancés sur la section
 - Prise en compte des besoins telle la desserte de Arbonis pour le transport de convoi exceptionnel
 - Rencontre avec le territoire à prévoir
 - Travaux prévus à/c 2022
- **Clermain – Sainte Cécile**
 - Inventaires lancés sur la section
 - Début des études projet sous maîtrise d'œuvre DIR CE fin 2019
 - Travaux prévus à/c 2022
 - une première réunion avec les collectivités tenue le 30 avril 2019, la prochaine à prévoir début 2020



Début 2021, sont programmés les travaux de La Chapelle-du-Mont-de-France (Les Rasses) à Clermain avec le déplacement de l'échangeur de Clermain à Brandon. Seront créés deux carrefours giratoires de chaque côté de la future 2 fois 2 voies :

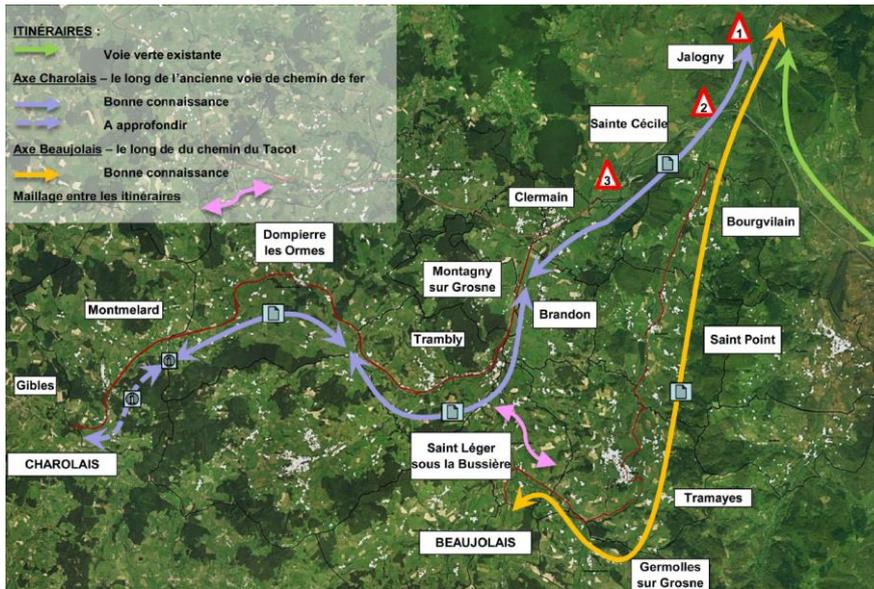
- celui du bas reliera le C.D.987 en direction de Trambly-Matour,
- celui du haut le C.D. 121 en direction de Brandon.

La construction de murs acoustiques est prévue.



Jean-Paul AUBAGUE
Président

PROLONGEMENT DE LA VOIE VERTE



La Saône-et-Loire est fière de ses voies vertes et de sa voie bleue. Le Conseil Départemental dans sa séance du 20 décembre 2019 a validé le principe d'aménagement d'une voie Cluny/Charolles/Paray le Monial traversant notre Communauté de Communes par Bourgvilain/St Point/Tramayes/Germolles/St Léger/Trambly/Dompierre-les-Ormes/Montmélard.

Le Département s'engage dans ce nouveau schéma directeur des voies vertes (150 nouveaux kms) et notre

Communauté n'a pas été oubliée grâce à la forte mobilisation des élus locaux, des associations et bien sûr de nos Conseillers Départementaux.

Œuvrons ensemble pour que cette voie verte, qui apporterait une attractivité touristique incontestable, se réalise dans les toutes prochaines années.

Jean-Paul AUBAGUE
Président

LAC DE SAINT POINT LAMARTINE : un nouveau départ pour le site communautaire

Comme annoncé dans le précédent bulletin, la Communauté de communes a signé un bail emphytéotique (qui permet, par sa durée, à l'exploitant de réaliser des investissements adaptés). Le choix s'est porté sur MM. Yannick Poulet et Sébastien Martel pour donner un nouveau souffle au Camping du lac (avec ses chalets) avec aussi la guinguette attenante et son bâtiment d'accueil.

Ce bail, signé le 5 juin 2019, d'une durée de 20 ans, avec une redevance annuelle en augmentation jusqu'en 2025 va permettre aux nouveaux exploitants de ce camping "Vert et Zen" (de plus de 3 ha) un développement durable et harmonieux dans ce lieu prisé des touristes français et étrangers.

Les abords du lac sont régulièrement entretenus par un agent communautaire dédié à mi-temps pour ce site apprécié des promeneurs, vacanciers et pêcheurs.

La Communauté de communes assure aussi le financement de l'empoissonnement du lac. Bravo à l'association de pêche et aux bénévoles pêcheurs qui assurent l'animation des lieux.

Le Bar-restaurant traditionnel et snack sous l'enseigne "Ô Berges du Lac" complète ce site à l'entrée en bordure de la voie départementale. Ce bâtiment communautaire fait l'objet d'un bail commercial.

Le site de St Point Lamartine, idéalement situé, construit voilà plus de 40 ans, est promu à un bel avenir.



Jean-Paul AUBAGUE
Président



Micro-crèches (Enfants de 2 mois et demi à 6 ans)

MATOUR

Micro-crèche Coccinelle

03.85.50.72.92

Mercredi, jeudi et vendredi : 8h-18h30

DOMPIERRE les Ormes

Micro-crèche Mille Pattes

03.85.50.27.51

Lundi, mardi et jeudi : 8h-18h30

TRAMAYES

Micro-crèche Libellule

03.85.50.58.11

Lundi, mardi et vendredi : 8h-18h30

Nouveau : Accueil possible dans les 3 micro-crèches à partir de 7h30

Accueils périscolaires (Enfants scolarisés en écoles maternelle et élémentaire)

Ouverture à 7h30 (7h15 sur demande) et fermeture à 18h30

Matour 06.89.61.82.12	La Chapelle du Mont de France 03.85.50.26.41	Vérovres 03.85.24.88.95	Serrières 03.85.35.78.97	Pierreclos 03.85.36.69.69
Trambly 03.85.50.47.36	Dompierre les Ormes 06.38.81.45.27	Tramayes 03.85.40.59.55	Saint-Point 03.85.50.52.92	Bourgvilain 09.71.52.08.64

Accueils de loisirs

Accueil de Loisirs du MERCREDI sur le site de Matour

→ *Enfants scolarisés de la maternelle (à partir de 3 ans) au CM2*

Il permet aux enfants d'être accueillis le mercredi avec possibilité de s'inscrire en journée ou en demi-journée avec ou sans repas.

Ouvert de 7h30 à 18h accueils possibles sur 3 pôles : Matour, Tramayes, Dompierre les Ormes.

Les enfants sont véhiculés sur le site de Matour.

Le retour du soir est aussi possible sur les sites de Dompierre les Ormes et Tramayes entre 17h45 et 18h.

Accueil de Loisirs des VACANCES

Par respect du rythme de chacun, 3 groupes d'âge sont formés : 3/6 ans, 7/11 ans, 11 ans et +

→ *Enfants scolarisés de la maternelle (à partir de 3 ans) au CM2*

L'accueil de loisirs fonctionne à chaque période de vacances scolaires. Il est organisé sur le site de Matour lors des petites vacances, à Tramayes et Matour en période estivale. Ouvert de 8h à 18h. Accueils chaque matin et soir sur Matour, Dompierre les Ormes et Tramayes. Puis les enfants sont transportés avec les véhicules du S.E.J vers le lieu de déroulement de l'accueil de loisirs.

Un programme à thème est élaboré à chaque vacances, il est distribué par le biais des écoles en version papier et disponible sur le site internet : www.sivu71.fr ou sur demande au SEJ.

→ *Collégiens*

Un programme spécifique pour les jeunes avec des sorties, journée ou demi-journée à thème est proposé à chaque période de vacances. Il est diffusé par mailing par le collège St Cyr Matour et disponible sur le site www.sivu71.fr ou au SEJ.



Relais assistants maternels / Parents / Enfants

Un lieu d'information, de documentation, de vie et d'échanges.

Lieux d'accueil parents / enfants / assistants maternels de 9h à 12h à :

Vérovres Lundi des semaines impaires Accueil périscolaire	Matour Mardi Micro-crèche Coccinelle	Tramayes Jeudi Micro-crèche Libellule	Dompierre-les-Ormes Vendredi Micro-crèche Mille-Pattes
--	---	--	---

PERMANENCES : Mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30 - **MATOUR** 1er étage Mairie ou sur rendez-vous

Ludothèque La Cigale à Trambly

Espace où l'on peut emprunter des jeux ou jouer sur place.

Ouvert un lundi par mois : de 8h30 à 12h

Renseignements, planning, s'adresser au SEJ : 03.85.59.76.58



Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

La commission administrative, composé de membres issus des conseils municipaux et d'associations ou d'organismes à vocation sociale, a fait le choix d'une structuration légère.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) se positionne ainsi dans l'orientation des actions, la coordination et l'accompagnement des acteurs du territoire :

- **Le Centre Social et la MSAP portés par Villages Solidaires** (Voir article ci-dessous « Villages Solidaires),
- **Les assistantes sociales de la Maison Départementale des Solidarités de Cluny**, qui interviennent sur notre secteur avec des permanences dans les communes de Dompierre les Ormes, Matour, Pierreclos et Tramayes, uniquement sur rendez-vous pris auparavant au secrétariat au 03 85 59 03 18,
- **Les différentes associations selon leur domaine de compétences, leurs projets : MARPA, ADMR...**,
- **Les services de la Communauté de communes** qui réalisent les dossiers d'aide sociale afin de les transmettre au service de l'autonomie du Département de Saône et Loire pour instruction et décision de l'octroi de l'aide pour les personnes dépendantes,
- **Des Communes**, qui peuvent mettre en œuvre des projets adaptés aux besoins de leur propre territoire en fonction de leurs souhaits, et des projets de leurs équipes municipales.

Le budget de fonctionnement d'un montant de 92 958 € en 2019, financé par le budget général de la Communauté de communes, permet notamment de verser des subventions et participations aux structures suivantes :

- **Association Villages Solidaires** pour le fonctionnement de la MSAP et du Centre Social,
- **ADMR** (Tramayes, Dompierre-Gibles, et La Roche Vineuse), en fonction de la population desservie,
- **Foyer du collège de Matour, MARPA...**,
- **Communes membres**, à raison de **3.50 € par habitant**, pour permettre à chacune de mettre en place des actions à caractère social qu'elles organisent librement,
- **Fonds de Solidarité Logement (FSL)** du Département, pour le compte des 18 communes, à raison de **0.35€ par habitant**,
- **CIAS** avec une intervention ponctuelle possible pour aider des habitants, sur avis et proposition des assistantes sociales ou du FSL et des maires.

Différents projets seront étudiés en 2020, pour améliorer l'efficacité collective des acteurs sociaux par la création d'un « espace » de coordination autour des situations complexes et approfondir la réflexion en vue d'engager le CIAS dans la création d'un réseau « Violence Intra Familiale ».

Thierry IGONNET
Vice-président

Schéma de mutualisation (article L 5211-39-1 du CGCT)

La Communauté de communes, conformément aux obligations légales, est engagée dans la démarche de mutualisation des services ou de matériels avec toutes les communes membres.

Elle travaille, avec l'aide du Centre de gestion 71, à l'actualisation du Schéma de mutualisation élaboré avant la fusion au 1^{er} janvier 2017 par l'ex Communauté de communes du Mâconnais Charolais.

Ainsi, une commission, regroupant des élus communautaires et des secrétaires de mairie, s'est constituée afin de définir les besoins de chaque commune et de l'intercommunalité. Les modalités de mise en place d'un service commun de secrétariat de mairie est notamment explorée ainsi que l'actualisation des conventions entre les membres. La mise en œuvre du nouveau schéma interviendra courant de l'année 2020.

Jean-Paul AUBAGUE
Président

Du changement au siège administratif de la Communauté de communes

Depuis le 1er octobre, Karine BARRE est la nouvelle chargée de mission TEPOS/TEPCV en remplacement de Delphine MERMET.

Karine a en charge, notamment, le suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et le développement de l'énergie solaire sur le territoire.

Par ailleurs, ce 1er janvier, Estelle VENET a pris ses fonctions de Rédacteur Territorial.

Estelle, avec une solide expérience dans la fonction publique territoriale, sera l'adjointe à Christian GIRAUD, Directeur de notre structure communautaire, en poste depuis 2001.

Elle remplace Edith LEGRAND, qui a pris sa retraite le 31 juillet dernier, après plusieurs mois de prolongation de son activité au sein de la Communauté de communes.



L'équipe administrative au complet autour du Président avec de gauche à droite :

- Nathalie DA SILVA, secrétaire comptable Budgets annexes communautaires et Syndicat intercommunal des eaux de la Haute-Grosne et SIVOS des Grosne,
- Jean-Paul AUBAGUE, Président,
- Christiane AUPOIL, secrétaire comptable Budgets général et Service enfance jeunesse,
- Estelle VENET, Rédactrice principale,
- Christian GIRAUD, Directeur,
- Karine BARRE, chargée de mission TEPOS.

Jean-Paul AUBAGUE
Président



Villages Solidaires entre Charolais et Mâconnais

Les faits marquant de l'association en 2019 :

- Nicole Ruy, membre fondateur et présidente de l'association depuis 2014, a quitté la région et de fait Villages Solidaires a désigné pour lui succéder deux Co.Président.e.s, Dominique Sauvageot et Patrick Richard,
- La première année complète de fonctionnement du centre social avec ses trois salariées (Agnès, Marie et Agathe) a permis la mise en place et le développement des programmes famille et informatique, outre les actions « ordinaires » de l'association : café-parents, accompagnement scolaire, Transolidaire et navettes aux Restos du cœur, Fête des solidarités... et bien sûr les permanences MSAP, essentielles à la vie de chacun.
- Vous qui, toujours plus nombreux, avez participé directement ou dans le cadre d'un partenariat « aux moments » de Villages solidaires, comme en témoignent les chiffres ci-dessous :
 - Transolidaire : 111 utilisateurs, 26 bénévoles et plus de 14 000 kilomètres parcourus.
 - Informatique solidaire : 58 ateliers dans 8 villages de la Communauté de commune, animé par une salariée et 4 bénévoles, en partenariat et en présence des bibliothèques locales.
 - Agenda des familles : 5 sorties culturelles, 4 après-midis jeux, 5 cafés-parents, 1 spectacle musical, 1 atelier massage bébé, 1 après-midi petite enfance, 1 expo interactive sur le thème des préjugés
 - MSAP : accueil de près de 300 personnes pour répondre à plus de 1300 demandes et questions.

L'année 2020 se prépare et nous pouvons déjà vous annoncer le programme du 1er trimestre de l'informatique solidaire et de l'agenda des familles :

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL
Initiation niveau 1 : du 14.01 au 11.02 10h-11h30. Matour Café informatique : le 14.01 - 17h30 St Pierre Atelier Pôle emploi : le 20.01 13h30. Matour	Atelier assurance vieillesse (Carsat) : le 20.02 – 14h Matour Café informatique : le 18.02 - 17h30. Dompierre Conférences-débats « Générations connectés » : Parents, enfants tous connectés ! le 11.02 - 20h Trambly	Initiation niveau 2 : du 10 au 24.03 14h30-16h Dompierre Tablettes et smartphones : le 19.03 - 14h-16h Tramayes Café informatique : le 24.03 - 17h30. Brandon	Tablettes et smartphones : le 9.03 - 14h-16h Brandon
Forum des métiers : le 25.01 - Cluny Spectacle : « Et si la vie commençait à la retraite ? » le 30.01 - 14h Matour	Après-midi jeux : le 01.02 - 14h. Dompierre	Sortie culturelle : « Mad in Finland » le 8.03	Sortie culturelle : « Verte » le 8.04

Veillez noter aussi :

Des ordinateurs en accès libre avec connexion internet (sauf vacances scolaires) dans 3 bibliothèques :

Dompierre les mercredis de 16h à 18h

St Pierre le Vieux les jeudis de 10h à 12h

Tramayes les mardis et vendredis de 10h à 12h et 16h à 18h30, mercredis de 13h30 à 17h



Prêt de jeux : L'association Villages Solidaires et les bibliothèques de Dompierre les Ormes, Matour, Tramayes et Trambly se sont associées pour mettre à disposition des habitants, des malles de jeux. Chaque habitant peut emprunter gratuitement des jeux sur le principe de fonctionnement d'une ludothèque.



Pour les Seniors

Les ateliers Bons Jours avec la mutualité Française : différents ateliers peuvent être proposés (sommeil, équilibre...)

Des ateliers « conduites » : pour tester ses capacités et réviser le code de la route

Des séances de répit avec la plateforme de répit de Mâcon à destination des aidants familiaux.

Villages Solidaires offre aussi des services réguliers

La Maison de services au public vous aide dans les démarches administratives du quotidien, dans l'utilisation des services et outils numériques et vous informe sur l'emploi, les aides sociales, le transport, la retraite, la santé, les impôts...

Permanences à Matour, Dompierre-les-ormes, Tramayes et Pierreclos.



Un n° unique pour faciliter vos déplacements : 07 72 44 54 16

Villages Solidaires vous aide à trouver des solutions de déplacement adaptées à vos besoins : Transolidaire, Rézo-pouce, Taxi à la demande, covoiturage...

Depuis septembre 2019, que vous ayez besoin de vous déplacer, ou au contraire de la place dans votre voiture, n'hésitez pas à appeler le 07 72 44 54 16

Service proposé en collaboration avec la Communauté de communes St Cyr Mère Boitier



Le Système Local d'Echange, réseau d'échange de services, de savoir-faire et d'objets, non basé sur une valeur monétaire. Avec le SabLiEr vous pouvez échanger des objets, des fruits et légumes, des coups de main...

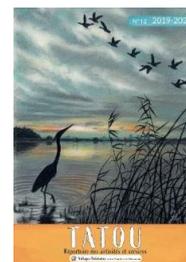
Pour rejoindre les 160 adhérents du SabLiEr, il suffit d'adhérer à Villages Solidaires en précisant votre souhait de participer au SabLiEr : la charte et le règlement vous seront remis, et vous pourrez instantanément faire connaître vos besoins et vos offres d'objets ou services.

Le TATOU

Répertoire des activités et services disponibles sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Ce livret offert par l'association Villages Solidaires et réalisé avec l'appui des artisans et commerçants vous accompagnera du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

Disponible dans votre mairie, bibliothèque et chez vos commerçants.



L'accompagnement à la scolarité

Villages Solidaires propose, aux côtés du collège et des familles, un temps de soutien à la scolarité hebdomadaire pour les élèves de 6° et 5°, le lundi à la bibliothèque de Tramayes et le mardi ou le jeudi à la Maison des associations de Matour de 16h40 à 18h15.



La Fête des solidarités

Chaque année dans un village différent, en 2020, elle aura lieu samedi 10 octobre.

Table ronde, gratifieria, ateliers et animations diverses, repas partagés.

La force de Villages Solidaires : LE BENEVOLAT

Selon vos motivations, vos disponibilités et vos savoir-faire, venez nous rejoindre.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

Où nous rencontrer ?

Dompierre-les-ormes : mercredi 9h-12h et jeudi 14h-17h

Pierreclos : mardi 9h-12h

Matour : lundi 14h-17h et jeudi 9h-12h

Tramayes : mercredi 14h-17h et vendredi 9h-12h

Infos et renseignements : 06.77.30.29.81 - contact@villagesolidaires.fr

Commémoration du 150^{ème} anniversaire de la mort de M. de Lamartine



2019 a été l'année de commémoration du 150^{ème} anniversaire de la mort de M. de Lamartine. Tout le département a fait mémoire de notre poète et homme politique, de différentes manières.

La ville de Mâcon a permis la mise en scène de « Révolution », spectacle magnifique de Jean-Claude AMIOT avec l'orchestre symphonique de Mâcon sous la direction d'Eric GENEST, 500 chœurs et Daniel MESGUICH pour déclamer les textes et discours politiques écrits par M. de Lamartine. Ce fut un vrai succès.

Milly Lamartine, Pierreclos, Saint-Point ont souhaité également rendre hommage et mettre en avant l'homme politique et engagé pour l'abolition de l'esclavage.

Des personnalités de notre territoire sont venues à Saint-Point : M. le Préfet, les Sénateurs Mercier et Emorine, le Député Dirx, mais aussi la population de notre Communauté de communes. Saint-Point a été vivement félicité pour la réalisation de la journée du 28 février, jour de commémoration nationale.

Petit déjeuner poétique, messe, discours, salon poétique, conférence, exposition, film Graziella... grâce à une très belle équipe de bénévoles, tous ces temps forts ont ponctué la journée à Saint-Point et ceci a permis à bon nombre d'entre nous de découvrir plus en avant la facette politique de M. de Lamartine. Beaucoup de personnes disent encore : « mais nous ne savions pas que Lamartine était à ce point engagé pour la dignité de l'Homme ! ». Alors Saint-Point et notre territoire de la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier sommes fiers d'avoir pour ancien, Monsieur de Lamartine, c'est notre patrimoine !

Education, proclamation de la République, drapeau tricolore 'Bleu Blanc Rouge', cosignataire de la Déclaration de l'Abolition de l'Esclavage dans les Colonies françaises, justice sociale, indignation sur le sort des plus pauvres, M. de Lamartine s'est engagé pour l'Homme.

« Je suis de la couleur de ceux qu'on persécute » a-t-il écrit. Ses engagements sont malheureusement encore d'actualité, faisons-en les nôtres.

D'autres temps forts ont eu lieu autour de cet évènement tout au long de l'année à Saint-Point et ailleurs : soirée littéraire, des randonnées pédestres sur les pas de Lamartine ponctuées de lectures poétiques, un repas méditerranéen en mémoire de ses séjours en Orient, agrémenté de lectures, textes, poésies...

Toutes ces manifestations ont été réalisées grâce aux sponsors privés. Merci à tous ces amoureux de Saint-Point et de Lamartine qui ont participé financièrement à cette réalisation.

Un projet reste à réaliser pour Saint-Point sur l'année 2020 : il s'agit d'une fresque ayant pour sujet Lamartine sur le mur du lavoir du centre-bourg, qui sera réalisée par école d'art.

Suite à ces évènements, en juin, Saint-Point a été mis à l'honneur et a reçu le trophée des Maires de Saône et Loire pour la branche « Culture ».



Jocelyne Bacq
Maire de St Point



L'attrait touristique ne se dément pas d'année en année. La variété des paysages, la richesse naturelle de notre environnement, la tranquillité, les nombreux sentiers de randonnée, le vignoble, la qualité de l'accueil et la convivialité sont autant d'atouts partagés avec les touristes visitant notre territoire. Les chiffres de l'exercice 2019 parlent d'eux même : 7 452 personnes ont été accueillies durant la saison aux guichets.

Même si les retombées économiques sont difficiles à chiffrer, il est indéniable que la fréquentation des touristes participe à la vie locale. Qu'ils résident en chambres d'hôtes ou en camping, qu'ils soient de passage ou qu'ils séjournent les touristes utilisent les services locaux (commerces, restaurants, activités de loisir ...).

Le rôle de l'office de tourisme, que ce soit le siège de Matour et les antennes saisonnières de Dompierre les Ormes, Tramayes et Pierreclos, est d'accueillir les visiteurs et de répondre au mieux à leurs demandes. Demandes qui sont d'ordre très divers, par exemple : les bonnes adresses pour se restaurer, déguster du vin et les bons produits de notre terroir, les activités à faire en famille, les lieux de visites à ne pas manquer, les animations, les circuits de randonnées...

Toutefois, le rôle essentiel de l'office est d'assurer la promotion du territoire. Les salariées consacrent la majeure partie de leur temps de travail à remplir cette mission. La fabrication et l'édition des brochures, généralistes ou thématiques, la mise à jour du site internet, la présence sur des salons constituent la base d'une communication qui permet d'attirer les visiteurs. L'offre touristique est très importante et dans ce domaine aussi il faut se distinguer de ses "concurrents". Nous avons cependant la chance de pouvoir bénéficier de l'attractivité générée par le terme "Bourgogne" qui est mondialement connu.

Au-delà de ces missions, les salariées assurent des fonctions plus "quotidiennes" : fonctionnement (vente, approvisionnement, contacts avec les producteurs et artisans) de la boutique de Matour (produits du terroir et artisans locaux) qui connaît un vif succès ; alimentation de la base de données Décibelles Data ; relations permanentes avec les prestataires touristiques ; suivi administratif ; réunions extérieures et représentations dans les instances du tourisme ; participation au fonctionnement de l'association aux côtés du conseil d'administration. Un temps important est également consacré à l'élaboration de nouveaux projets et à l'innovation.

La saison 2019 a été principalement marquée par les événements suivants :

- En fin d'année 2018 succès des marchés de Noël à Matour et à Tramayes. Et le 15 août, succès renouvelé du marché estival à Tramayes,
- Participation active de l'office à l'organisation des manifestations en lien avec le 150^{ème} anniversaire de la mort d'Alphonse de Lamartine, en particulier en soutien à la commune de Saint-Point,
- Co-organisation avec chacune des 18 communes de la Communauté de communes des randonnées nocturnes. 1912 participants ont été recensés confirmant l'attrait que représentent ces balades aussi bien auprès des randonneurs locaux qu'extérieurs à notre territoire,
- Présence au salon du randonneur à Lyon avec l'Agence de Développement Touristique Destination Saône et Loire,
- Création d'une association regroupant les 4 offices de tourisme du Sud Bourgogne dans le but de mieux promouvoir la destination.

Toutes ces manifestations ne sont possibles que grâce à l'implication des salariées de l'office et à tous les bénévoles qui se rendent disponibles tout au long de l'année. Une mention particulière doit être donnée aux équipes qui, sur chacune des communes, participent à l'entretien et au balisage de nos sentiers de randonnée. Depuis deux années, l'accent a été mis sur la nécessité d'offrir des itinéraires "balades vertes" impeccablement balisés. De très nettes améliorations sont constatées dans ce domaine. Que toutes et tous en soient ici remerciés. A noter qu'à tout moment il est possible de rejoindre l'équipe.

Enfin, quelques mots sur les projets 2020 :

- Renouvellement de notre participation au salon du randonneur en avril,
- En juillet et août 11^{ème} saison des balades nocturnes,
- Mise en place avec la société Randoland d'un grand jeu familial d'enquête,
- Proposition d'une mission en Service civique dans le but d'améliorer encore notre proposition de randonnée,
- Poursuite de la réflexion pour la réalisation d'un sentier d'interprétation autour de Lamartine.



Agissant par délégation des élus de la communauté de communes Saint Cyr - Mère Boitier, l'office de tourisme participe donc largement à la vie locale en assurant la promotion de ce territoire.

Jean Paul TIXIER - Co-président de l'Office de tourisme

Taxe de séjour et collecte électronique

Tarif TAXE DE SEJOUR 2020

CLASSEMENT	en € par personne et par nuitée
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles (2,30€)
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.80
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.90
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.30
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.90
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,30
Palaces	3,00
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0.60

Précision : la Taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire et n'y possèdent pas une résidence pour laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation. Sont exonérées de la taxe les moins de 18 ans, ainsi que les personnes, qui par leur travail ou leur profession participent au fonctionnement de la Communauté de communes.

DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES MEUBLÉS DE TOURISME CLASSÉS, LABELLISÉS OU NON (Loi N°2012-387 du 22 mars 2012 Article L. 324-1-1)

Les meublés classés de tourisme ou non classés ont obligation d'être déclarés en Mairie. Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du présent code, **doit avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune** où est situé le meublé.

Dans un souci de simplification de cette démarche pour les propriétaires, le formulaire **Cerfa N°14004*02** annule et remplace la fiche déclarative "Taxe de Séjour". Ce formulaire pourra être téléchargé ci-après ou retiré auprès de la Communauté de Commune.

Cette obligation concerne également les propriétaires qui passent par les services des agences immobilières françaises ou étrangères.

Téléchargement ci-après : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14004.do

Afin d'améliorer le recouvrement de la taxe de séjour auprès des propriétaires qui passent par les services des agences immobilières, la Communauté de communes a confié le 29 novembre 2018 à « Nouveaux territoires » à Marseille (13005) la collecte par voie électronique de la taxe de séjour auprès des professionnels du territoire.

Ecole de Musique de la Haute Grosne

DANSEZ !

Cette année, l'Ecole de Musique de la Haute Grosne souhaite monter un grand bal moderne et populaire, orchestré par les élèves, qui rassemble un maximum d'habitants de notre territoire. C'est le projet DANSEZ !



L'objectif est de créer un répertoire de musiques à danser que les élèves pourront jouer, lors de différents événements. A Matour, ce projet donnera lieu à **une grande guinguette au bord de l'étang du Paluet le 13 juin 2020.**

Il y en aura pour tous les goûts et pour tous les âges, des musiques de bal au plus actuelles, l'essentiel est d'entrer dans la danse !

Les élèves prépareront toute l'année leur répertoire avec leurs professeurs, en classes d'instruments, en cours de formation musicale et dans les ateliers collectifs. En parallèle, ils s'initieront à la pratique des danses (rock, trad...), avec des intervenants professionnels.

L'Ecole de Musique souhaite que le projet touche un maximum d'habitants, toutes générations confondues. Des petits groupes d'élèves peuvent, à la demande de structures locales, venir jouer quelques morceaux qu'ils auront préparés, de façon à tester leur répertoire et aller à la rencontre des envies de tous !

Le projet DANSEZ ! reçoit le soutien du Fonds pour le Développement de la Vie Associative.

Contact : Ecole de Musique de la Haute Grosne - emhgrosne@gmail.com - 03 85 59 76 33 - www.emhgrosne.fr

JAZZ Campus en Clunisois

La prochaine édition aura lieu du **15 au 22 août 2020**. Une nouvelle semaine musicale, toujours placée sous le signe de la rencontre et de la découverte ! Comme chaque année, une centaine de musiciens de tout âge et de tous horizons viendra s'installer à Matour pour une semaine de stage de jazz, musiques improvisées.



Une fanfare répétera tous les matins dans la cour de l'école maternelle à Matour : c'est gratuit et ouvert à tous ! L'après-midi, place aux ateliers de pratique proposés par des musiciens de renommée nationale.

Les enfants ont aussi leur place puisqu'un stage proposé aux 7-12 ans est organisé avec le SEJ. L'occasion de développer sa créativité musicale, que l'on soit musicien ou non ! Pour accompagner cette semaine, une programmation de concerts se tient entre Cluny, Matour et Dompierre-les-Ormes.

Les rendez-vous à noter : l'ouverture le 15 à Matour avec un concert gratuit en plein air, un concert lors du marché de producteurs le 17 (en partenariat avec l'école de musique de la Haute Grosne), le concert des stagiaires le 22 et enfin, chaque soir, les jam sessions se tenant au Pavillon du Manoir, gratuites et ouvertes au public. Une belle occasion de boire un verre en musique !

Infos sur www.jazzcampus.fr

Nuits musicales à Trivy



Trivy en Jazz. Trivy en fête !
100% Jazz. 100% Stars
Souvent copié. rarement égalé !



2019 en images



Projets 2020



L'association LES NUITS MUSICALES de TRIVY remercie la communauté de communes ST CYR - LA MÈRE BOITIER pour son soutien et sa participation.

Compagnie du 13.10

Cette année 2019, 3 événements ont été organisés par la compagnie du 13.10 sur le territoire de la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier.

Le premier « petit piment » de l'année s'est déroulé à la salle des fêtes de Tramayes du 27 au 31 mars. 336 personnes ont répondu aux diverses propositions : ateliers illustration avec Eléonore Ampuy, plasticienne illustratrice, rencontre autour de la littérature jeunesse avec l'association « lire et faire lire », spectacle pour le jeune public « le réveil maman » avec Jérôme Aubineau et Basile Gahon.

Le cabaret du samedi soir recevait le spectacle « Respire Picardie for Ever » et le week-end se terminait par une balade contée sous le soleil avec Jérôme Aubineau et Basile Gahon.



Les 13, 14 et 15 septembre, plus de 1 000 spectateurs, grands et petits ont envahi le village de Saint-Point à l'occasion du 4^{ème} festival « le p'tit pim ». Les 8 spectacles ont affiché complet, la place du monument était recouverte de nombreux jeux pour le plus grand bonheur des enfants et de leurs parents. Un atelier « pop-up » et un autre de sérigraphie de T-shirt venaient compléter les propositions ... Et ne parlons pas des crêpes, des saucisses et des frites qui ont, elles aussi, contribué au succès de cette grande fête de l'enfance.

Le dernier petit piment de l'année s'est déroulé à la salle du poète de Saint-Point du 4 au 8 décembre avec plusieurs artistes locaux... ou de beaucoup plus loin. Pascale Breyse, illustratrice, a animé deux ateliers de création avec les enfants et leurs parents autour de ses propres albums de littérature de jeunesse. Amélie Vayssade et Pierre Fey, deux artistes 'locaux', ont proposé « le bal de Renart » pour tout public à partir de 3 ans. Quant à la soirée cabaret du samedi 7 décembre et à la balade contée du dimanche 8, elles ont été proposées par Jean-Marc Massie, conteur québécois, qui n'a pas hésité à traverser l'Atlantique pour venir raconter à Saint-Point.

Nous réitérerons le festival l'année prochaine pour la cinquième édition les **11, 12 et 13 septembre** ...

L'association Arts Sites et Traditions de Meulin

L'année 2019 a été marquée par le démarrage des travaux de restauration de l'église de Meulin, désacralisée en 2013, pour la transformer en espace culturel intercommunal, accueillant expositions, concerts, etc...

L'association réalise le projet dans le cadre d'un bail emphytéotique avec la municipalité de Dompierre-les-ormes. Elle fait appel à une équipe de bénévoles motivés et mobilise des ressources financières grâce aux adhésions, dons et organisation de manifestations comme la marche de printemps et les illuminations de fin d'année. Les subventions sont également les bienvenues.

L'église est éligible à l'inventaire de l'art roman en Mâconnais du pôle d'équilibre territorial rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne. La travée de chœur et le clocher qu'elle supporte peuvent en effet être identifiés comme romans et semblent dater des 11-13^{ème} siècles.

L'intérêt architectural de l'édifice fait que l'association tient à ce qu'il garde son caractère et ses spécificités.

Pour cela, elle s'appuie sur les conseils du Centre d'Etude des Patrimoines de Saint-Christophe-en-Brionnais et collabore avec celui-ci pour préciser et mettre à disposition des visiteurs une histoire plus approfondie des constructions et de l'ancienne paroisse de Meulin*(†).

Contact : Bernadette Griffon, Tél. 03 85 50 22 19

(*) : Les travaux actuels ont déjà révélé des éléments historiques intéressants mais oubliés

(†) : Pour en savoir plus, voir le recueil « Meulin, histoire d'un territoire » édité par Jean Grizard en 2016 et la thèse d'Anelise Nicolier soutenue à Lyon 2 en 2015.



Trail du Haut Clunysois : 14^{ème} édition

Pour la 14^{ème} édition du Trail du Haut Clunysois, 350 coureurs sont venus parcourir notre belle campagne, malgré des conditions météo quelque peu difficiles. Cette journée a été une réussite et le nouveau partenariat avec Chronopuces a apporté une satisfaction certaine de la part des coureurs. Dans la lignée des éditions précédentes, le THC a conservé ce qui en fait un trail reconnu et apprécié : le balisage, les bénévoles impliqués et très agréables, et l'organisation en générale !

Encore une fois, tous les parcours étaient nouveaux et les coureurs ont été nombreux à nous faire part de leur satisfaction concernant les tracés.

Nouveauté cette année : hormis Chronopuces, l'intervention de PLMR Drones a permis de réaliser des images aériennes.

Le Trail du Haut Clunysois se veut être un moment de convivialité, de simplicité autour du sport le plus pratiqué en France qu'est la course à pied.

Rendez-vous est pris pour le **17 octobre 2020**

Site internet : www.trailduhautclunysois.com



Football Club Dompierre Matour

Le Football Club Dompierre Matour fort de sa centaine de licenciés répartis entre joueurs, dirigeants, entraîneurs, arbitres et membres actifs débute sa saison courant août avec les premiers entraînements pour la terminer début juin avec le dénouement des championnats jeunes et seniors.

Cette saison, suite à un magnifique parcours, l'équipe fanion senior A accède à la deuxième division de District de Saône et Loire.

Huit équipes ont été engagées : 1 U7, 1 U9, 1 U11 en entente avec le club de Vendennes les Charolles, 1 U13 et U15 en entente avec le club de Charolles et 2 équipes seniors 1 D2 et 1 D4.

Le FCDM organise comme chaque année quatre manifestations pour maintenir l'équilibre financier du club à savoir un tournoi de foot à 7, un repas dansant, un loto et un concours de pétanque.

Des travaux d'aménagement et de mises en conformité ont été réalisés sur le stade de Matour : la création de gradins et la mise en place d'une main courante.

Vous pouvez dorénavant nous suivre sur le site internet du club fc-dompierre-matour.fr où vous retrouverez en temps réel toutes les actualités et les résumés des rencontres. Vive le FCDM !

Contact : Frédéric LABORIER, Président 06 98 79 84 00 / laborier.f@wanadoo.fr



Basket Club Matour

La saison 2019 / 2020 s'annonce bien pour le club de basket. Le nombre de licenciés est sensiblement le même que l'année dernière (110 licenciés).

Nous avons engagé 8 équipes en championnat : 2 équipes U9 filles - 1 équipe U9 garçons - U11 filles - U13 filles - U13 garçons - U18 filles et seniors filles. Il y a aussi les babys et les loisirs mixtes.

Nous avons acheté cette saison à la Société BLISSPORT de Emmanuel FENEON 6 jeux de maillots rouges et 2 jeux de maillots blancs avec l'aide de généreux sponsors.

Merci à la société L.E.D. de Christophe Langlait, la station-service GESLIN Odile, la plâtrerie peinture de Frédéric Feuillet et la charpente Matourine de Guillaume DURY.

Les manifestations prévues tout au long de la saison sont :

Matinée boudin : 26 janvier

Bal de jeunes : 22 février

Fête du club : 6 juin

Noël du basket : 19 décembre

Vente de calendriers : décembre

Un grand merci à tous nos bénévoles pour leur dévouement et leur disponibilité.

Pour tout contact : GRIFFON M. Christine 06 78 97 78 64

Mail : bernardgriffon71@aol.com

Le Club Sportif de TRAMAYES

toujours vert à 60 ans !

Fort de ses 160 licenciés et licenciées, le club sportif continue sa progression lente mais sereine.

Une nouvelle équipe de U18 Féminine a vu le jour. Ces joueuses âgées de 16 à 18 ans entament avec plaisir et envie de bien faire leur carrière footballistique. Certes les résultats ne sont pas encore à la hauteur mais la détermination est présente. Ces filles intégreront très prochainement l'équipe seniors féminines évoluant en première division du championnat départemental.



Les jeunes restent l'âme du club. Aujourd'hui, ce sont 9 entraîneurs qui œuvrent les lundis et mercredis pour permettre aux enfants de s'amuser, de progresser avec les copains et copines autour du ballon rond. Un jeune issu du club est en contrat d'apprentissage au sein du club pour quelques heures afin d'obtenir un diplôme d'animateur en sport collectif. Preuve que le club est une famille au-delà du simple loisir.

Les seniors ont passé la déception de la saison passée et les deux équipes ont, en ce début de saison, des résultats satisfaisants avec de nombreux jeunes du club.

Coté terrain

Un effort a été fait ces derniers temps sur le terrain de jeu. Seule surface en herbe pour la douzaine d'équipes du club, la pelouse est soumise à de fortes sollicitations. Heureusement, avec l'appui de la commune de TRAMAYES (prêt de matériels), de la communauté de communes (subvention pour l'achat du sable) et les bénévoles du club, le terrain redevient tout doucement une aire de jeu agréable.

Les commerçants et artisans locaux ont aussi été d'une précieuse aide en acceptant la mise en place de panneaux publicitaires sur les mains courantes du stade. Merci à eux et il reste de la place !!!

Après avoir fêté ses 60 ans cette année, le club sportif de Tramayes est toujours vert et la retraite n'a pas encore sonné pour lui.

Contact : Didier JOSEPH, Président 07 87 41 47 51 / didier_joseph@yahoo.fr

RALLYE DE MATOUR 2020

Organisé par l'ASA Dunoise et l'association Rallyes Puissance 5, le rallye de Matour aura lieu le samedi **18 juillet 2020**.

Contact : Sébastien SERAUD 06 17 77 26 15



L'économie circulaire permet de préserver les ressources naturelles épuisables et précieuses, réduire l'empreinte environnementale sur la planète et favoriser l'insertion et la solidarité.

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne accompagne et incite les habitants du territoire à repenser leur façon de consommer en changeant leurs habitudes et en passant à l'action. Car bonne nouvelle, de nombreuses solutions existent :

- **Mieux acheter**, c'est penser aux déchets futurs dès l'étape du choix d'achat, en privilégiant des produits moins emballés que d'autres, écolabellisés ou réparables... C'est aussi acheter d'occasion, emprunter ou louer,
- **Mieux utiliser**, c'est suivre les instructions d'utilisation d'un produit afin de prolonger sa durée de vie, respecter les doses prescrites pour les produits de santé et d'entretien, mieux gérer ses stocks de produits alimentaires pour éviter le gaspillage,
- **Moins jeter**, c'est utiliser les produits tant que l'on peut s'en servir, donner ou vendre ce dont on ne se sert plus et composter ses déchets organiques.

Les faits Zéro Déchet :

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne a mis en place des accompagnements pour les habitants du territoire. Retrouvez plus d'informations sur le site internet du SIRTOM, et suivez l'actualité sur la page Facebook !

1. **Trier** ses déchets : la première étape est de prendre connaissance des consignes de tri du territoire du SIRTOM sur les papiers, les emballages, le textile et les chaussures, le verre, et tous les flux que l'on retrouve en déchetteries. Pour s'informer sur comment et pourquoi trier, rendez-vous sur le site internet du SIRTOM dans la rubrique « Consignes de tri » !
2. **Composter** : proposition d'achat d'un composteur à tarif préférentiel (10 €). Des ateliers d'échanges sur le compostage et le jardinage au naturel sont organisés dans les communes.
3. **Valoriser** ses résidus de jardin : Aide pour tester une tondeuse mulching (tond la pelouse et la laisse sur place) ou un broyeur (transforme les branches en broyat) chez nos 5 partenaires : la première location est gratuite, et les suivantes sont à tarif préférentiel (contact à prendre directement avec les partenaires).
4. **Broyage** groupé et itinérant dans les communes : La commune peut mettre à disposition, selon les besoins des habitants, un espace pour déposer des branches afin de les transformer en broyat (récupération possible par les habitants et la commune) : cela permet de limiter le transport des végétaux en déchèterie. Ce broyage est coordonné par le SIRTOM et effectué par une structure d'insertion.
5. **Transformer les épluchures** en œufs : 2 poules et 1 poulailler fabriqué par un ESAT local sont proposés pour 80€ : cela permet de réduire 30% le poids de la poubelle ménagère !
6. **Réparer** ses objets : Soit en faisant appel à des artisans répar'Acteurs via www.annuaire-reparation.fr, soit en apprenant à réparer avec l'aide des MacGyvers bénévoles chaque mercredi après-midi à la ressourcerie Eco'Sol (28 bis, route de Jalogny CLUNY). Des ateliers sont aussi organisés dans les communes, selon les besoins des habitants.

Jours ouverture Déchetteries

TRAMBLY - Pari-Gagné - route de Montagny S/Grosne 03.85.50.45.08

HIVER (1/11 au 31/03) : Lundi, mercredi et samedi : 09h00-12h00 - 13h30-17h00 et vendredi : 13h30 - 17h00

ETE : (1/04 au 31/10) : Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 8h30-12h00 - 13h30-17h30

TRAMAYES, zone artisanale les Terreaux 03.85.50.58.47

HIVER : Mardi : 09h00-12h00 - 13h30-17h00 - Jeudi et samedi : 9h00-12h00

ETE : Mardi : 08h30-12h00 - 13h30-17h30 - Jeudi et samedi : 8h30-12h00

INFOS PRATIQUES MAIRIES

Communes	Téléphone - courriel	Jours et heures d'ouverture
BOURGVILAIN	03.85.50.80.78 mairiebourgvilain@orange.fr	Mardi : 13h - 17h30 Jeudi : 18h - 19h Vendredi : 13h - 16h
LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	03.85.50.27.84 lachapelledumontdefrance.mairie@orange.fr	Mardi et samedi : 9h à 12h
DOMPIERRE LES ORMES	03.85.50.21.34 dompierresormes.mairie@orange.fr	Mardi au samedi : 8h à 12h Mercredi : 14h à 17h le Maire reçoit sur rendez-vous mardi et samedi matin
GERMOLLES-SUR- GROSNE	03.85.50.56.29 mairie.germollessurgrosne@laposte.net	Mardi et samedi : 9h - 10h30
MATOUR	03.85.59.70.20 mairie.matour@orange.fr	Lundi, mardi, jeudi, vendredi et Samedi : 9h30 à 12h Mardi et jeudi : 15h à 17h <i>Fermée le mercredi</i>
MONTMELARD	03.85.50.22.16 mairie.montmelard@orange.fr	Mercredi : 14h à 17h Samedi : 9h à 11h30
NAVOUR SUR GROSNE (Brandon - Clermain - Montagny S/Grosne	03.85.43.21 - Mairie Clermain mairie.navour@orange.fr	Mardi : 9h - 12h et 14h -18h Mercredi : 15h - 18h Vendredi : 14h - 17h Brandon = lundi 9h-12h Montagny = lundi 13h30 - 17h30
PIERRECLOS	03.85.36.69.69 mairie.pierreclos@wanadoo.fr	Lundi : 09h-12h et 16h-19h Mercredi et jeudi : 08h30 - 12h Vendredi : 13h - 16h
SAINT LEGER SOUS LA BUSSIERE	03.85.50.49.27 stleger71520.mairie@orange.fr	Mardi et vendredi : 8h30 - 12h
SAINT PIERRE LE VIEUX	03.85.50.41.54 mairie.stpierrelevieux71@orange.fr	Lundi et jeudi : 8h30 à 12h Samedi : 8h30 à 11h30
SAINT-POINT	03.85.50.54.84 mairie.stpoint@free.fr	Mardi : 10h30 - 12h30 Jeudi : 15h30 - 18h00
SERRIERES	03.85.35.71.64 mairie-serrieres2@wanadoo.fr	Mardi et mercredi : 09h - 12h Jeudi : 15h30 - 18h30
TRAMAYES	03.85.50.51.18 mairie.tramayes@wanadoo.fr	Lundi : 15h à 17h Mardi et jeudi : 8h30 à 12h Mercredi et vendredi : 8h 30 à 12h et 14h à 16h Samedi de 10h à 12h
TRAMBLY	03.85.50.46.98 trambly@wanadoo.fr	Mercredi : 8h à 12h et 14h à 18h Lundi à vendredi : 13h30 à 16 h - (passer par agence postale) Samedi : 9h à 11h30 + 14h à 18h
TRIVY	03.85.50.26.49 commune.de.trivy@orange.fr	Lundi, mardi, jeudi : 13h à 17h Vendredi : 13h à 16 h <i>Fermée le mercredi</i>
VEROSVRES	03.85.24.80.72 mairie.verosvres@orange.fr	Lundi : 15h à 18h Jeudi : 9h à 12h Vendredi : 15h à 19h
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER	03.85.50.26.45 matour-et-region@orange.fr www.scmb71.com	A l'étage de la mairie de Trambly Lundi à jeudi : 9h à 12h et 13h30 à 18h Vendredi : 9h à 12h

Toutes les Associations soutenues financièrement par la Communauté de Communes n'ont pas pu figurer dans ce bulletin.



Pose de la 1^{ère} pierre du Groupe scolaire de la
Noue à Brandon le 30/11/2019

Photo Jean Noël BERNAUD